

VADEMECUM

DE

L'EXAMINATEUR- CORRECTEUR

DE L'ÉPREUVE ANTICIPÉE DE FRANÇAIS



Session 2011- 2012

Document établi par :

Evelyne BALLANFAT
IA-IPR de Lettres
Académie de
Créteil
Coordination

Bernard MARTIAL
Professeur de Lettres
Lycée Langevin-Wallon de
Champigny-sur-Marne (94)
Documents de travail du
modérateur

et tous les modérateurs de la session 2011
pour la
foire aux questions

Avant-propos

« Où est-ce ? » C'est sans doute la première question que l'on se pose quand, venant de recevoir sa convocation pour les épreuves du bac, l'on découvre un nom de ville et d'établissement que l'on ne connaissait pas. Peu après, l'on regarde en quelles séries vont se faire les interrogations et les corrections. Et l'on réagit parfois de manière variée.

Le but de ce vademecum est de donner à tous, surtout à ceux qui se lancent pour les premières fois dans ce dernier marathon de l'année, quelques conseils, quelques documents pour rendre la tâche aisée, éviter les doutes, sources d'inquiétude et parfois de tensions. Certes, tous les candidats ne sont pas exemplaires, certains manifestent leur inquiétude par une apparente désinvolture, d'autres se réfugient dans un mutisme décourageant, mais les attitudes franchement inacceptables sont rares. Si l'on garde à l'esprit qu'un accueil bienveillant, qui marque à la fois le sérieux de l'épreuve et engage à donner le meilleur de soi-même, est le meilleur garant de la sérénité des épreuves, il y a peu de chances que l'on ait de mauvaises surprises.

Il est vrai que, parfois, quelques descriptifs à partir desquels se font les interrogations laissent perplexes, voire insatisfaits. Une liste indigente met-elle les candidats à égalité avec ceux qui ont préparé un corpus fourni et varié ? Un groupement où la problématique n'est pas compatible avec les textes choisis permet-il de poser des questions pertinentes ? Tout cela fait partie des difficultés auxquelles est confronté, au moins une fois par session, tout examinateur. Ce qui compte, c'est la cohérence du jury auquel on appartient, et, dans ce cas, il convient d'en référer au modérateur, le cas échéant au chef de centre, qui sauront quelle attitude adopter.

En tout cas, une forme d'équanimité, quoi que l'on pense, s'impose pour que les candidats soient traités avec l'impartialité et la bienveillance nécessaires. Certains examinateurs, venant dans une académie –ou un département- qu'ils ne connaissent pas s'en font à l'avance une idée qui est le plus souvent loin de la réalité. Nous souhaitons que le présent document leur donne le seul a priori recevable, celui qui doit guider le comportement de l'adulte qui interroge : le candidat en face de moi a forcément une idée intéressante à dire, à moi de lui donner l'occasion de la formuler.

Bon courage à tous, et que ce baccalauréat 2012 dans notre académie soit pour vous placé sous le signe d'un professionnalisme chaleureux. Nous ferons le maximum pour qu'il en soit ainsi.

E Ballanfat

I.	LES GRANDES ETAPES DE L'EAF.....	4
A.	INSTRUCTIONS OFFICIELLES ET CALENDRIER 2012.....	4
	1. Note de service du directeur du SIEC, 1 ^{er} mars 2012.....	4
	2. Calendrier des épreuves anticipées de français, session 2012.....	5
B.	A PROPOS DES DESCRIPTIFS.....	6
	1. Préparation et présentation des descriptifs.....	6
	2. Préparation des oraux.....	7
D.	A PROPOS DES EPREUVES ECRITES.....	11
	1. Réunion d'entente du 22 juin à 9h00.....	11
	2. Tableaux récapitulatifs des résultats de l'écrit.....	12
	3. Quelques remarques à propos de la correction des copies.....	15
E.	A PROPOS DE LA MODERATION.....	16
	1. Fonction du modérateur.....	16
	2. Harmonisation continue et finale.....	17
	3. Présentation de quelques documents permettant de faciliter le travail de modération..	17
II.	DOCUMENTS POUR L'ORAL.....	19
III.	DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES.....	20
A.	BORDEREAU DE NOTATION DES EPREUVES ORALES.....	20
B.	MATRICES ET EXEMPLES PROPOSES.....	20
	DOCUMENTS DE SYNTHESE.....	20
	DOCUMENTS POUR L'ORAL.....	20
	DOCUMENTS POUR L'ECRIT.....	20
IV.	FOIRE AUX QUESTIONS.....	21
V.	LES INSTRUCTIONS OFFICIELLES ET LE CALENDRIER.....	23
	1. BO du 8 janvier 2003.....	23
	2. Note de l'IPR de janvier 2003.....	27
	3. BO du 14 décembre 2006.....	30
	4. BO du 30 septembre 2010.....	31
	5. BO du 17 mars 2011.....	41

I. LES GRANDES ETAPES DE L'EAF

A. INSTRUCTIONS OFFICIELLES ET CALENDRIER 2012

I. Note de service du directeur du SIEC, 1^{er} mars 2012

NOTE A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES PROFESSEURS DE LETTRES

Objet : Instructions relatives aux épreuves orales de français anticipées et intégrées.

Afin d'organiser au mieux les épreuves citées en objet et conformément aux instructions ministérielles, je vous remercie de vous tenir à la disposition de votre chef d'établissement jusqu'au **vendredi 6 juillet 2012 inclus**.

Descriptifs :

Présentation à respecter de façon obligatoire :

Les descriptifs seront concis et précis ; en effet, ils doivent être faciles à lire. Ils comporteront l'indication exacte des éditions, passages (chapitre, page, début et fin) et toutes indications réglementaires :

- Titre et problématique de chaque séquence, objet(s) d'étude abordé(s)
- A l'intérieur de la séquence : textes (**références exactes**) et démarche retenue ;
- Indication d'activités complémentaires ;
- Les descriptifs seront présentés en format A4 ;
- Ils donneront en première page les indications suivantes : le nom de l'établissement, la ville et le numéro de téléphone ; la classe concernée ainsi que le manuel utilisé.
- Une séquence sera présentée sur une seule page.
- Ils porteront en fin « Ce descriptif contient ... séquences », la signature du professeur, la signature du chef d'établissement et le cachet de l'établissement.

Les photocopies des textes étudiés en lecture analytique ne figurant pas dans les manuels doivent être jointes aux descriptifs.

Remise de vos descriptifs :

En accord avec les corps d'Inspection de Paris, Créteil et Versailles, les descriptifs sont à remettre à votre chef d'établissement **au plus tard le jeudi 24 mai 2012** pour un envoi dans les centres d'oraux avant le mercredi 30 mai 2012.

Les descriptifs ne comporteront aucune rature. Toute modification éventuelle devra être attestée par un courrier du professeur de la classe, visé par le chef d'établissement.

Réunion d'entente des épreuves orales et retrait des descriptifs vous concernant pour l'examen :

Une réunion d'entente des épreuves orales aura lieu le **mercredi 6 juin 2012 à 14h30** dans le centre d'épreuves orales.

A cette occasion vous retirerez les descriptifs des élèves que vous interrogerez.

La participation à cette réunion est obligatoire.

Les épreuves orales se tiendront du **lundi 25 juin 2012 au vendredi 29 juin 2012**.

Vous interrogerez en moyenne 13 candidats par jour.

Réunion d'entente des épreuves écrites :

Le **jeudi 21 juin à 9h00** (pour le baccalauréat) **ou à 14h00** (pour le baccalauréat technologique), les examinateurs sont convoqués à une réunion d'entente réglementaire pour préparer avec le professeur modérateur la correction des copies et pour retirer leurs copies.

Réunion d'harmonisation :

La réunion d'harmonisation des notes fait partie de vos obligations de service. Elle aura lieu le **lundi 9 juillet 2012 à 9h00** pour le baccalauréat technologique et le baccalauréat général. Cette dernière concertation a pour but de garantir l'équité de la notation, de limiter les éventuels recours des candidats et de permettre d'arrêter la note définitive.

Conformément à la note de service N°2001-063 du 11/04/2001, la réunion d'harmonisation assure le traitement collégial des aléas de la notation ; elle est le garant d'une régulation de l'évaluation des candidats dans l'objectif d'une plus grande équité.

Descriptif du candidat :

Tous les candidats doivent présenter un descriptif des lectures et activités. Dans le cas contraire, l'examineur le mentionne sur le bulletin de passage ; il choisit un texte à partir duquel il interroge le candidat après discussion sur le travail accompli et les lectures faites au cours de l'année.

Les textes seront apportés en deux exemplaires par les candidats le jour de l'oral.

Bulletins de passage :

L'examineur remplit le bulletin : texte d'étude (références du passage à étudier) et question préparant l'exposé. Le candidat l'émerge et va commencer sa préparation avec le bulletin.

Après l'interrogation, l'examineur y porte ses appréciations, les notes sur 10 et la note sur 20 impérativement exprimée en points entiers, ainsi que les horaires de début et de fin de préparation et d'interrogation.

Le bulletin (qui indique son nom et prénom) doit être signé par l'examineur.

Afin d'éviter d'éventuelles contestations ultérieures, il est vivement recommandé aux examinateurs de conserver leurs brouillons personnels ayant servi à l'évaluation.

Déroulement de l'épreuve :

Le déroulement de l'épreuve est précisé dans la note de service n°2003- 002 du 8 janvier 2003 publiée au BOEN n°3 du 16 janvier 2003 à laquelle il convient de se référer attentivement.

Chaque candidat dispose de 30 minutes de préparation.

L'examineur dispose de 20 minutes d'interrogation.

L'épreuve orale se déroule en deux parties, d'une durée de 10 minutes, est évaluée sur 10 points.

Afin d'éviter les réclamations de la part des candidats, qui peuvent conduire à leur refaire passer l'épreuve, il faut impérativement respecter ces temps réglementaires.

Epreuve intégrée de français :

Les élèves doublant la terminale et qui ont choisi de repasser les épreuves de français peuvent présenter le descriptif qu'ils ont étudié en classe de première.

Rappel sur le rôle du modérateur :

Le modérateur représente l'inspecteur pédagogique régional, qui l'a personnellement désigné, pour piloter les réunions d'entente et d'harmonisation. A ce titre, il est l'interlocuteur du chef de centre.

Le modérateur doit donc être reconnu dans la mission qui lui est confiée.

Je vous remercie vivement et personnellement de votre collaboration dans le bon déroulement de ces épreuves.

Vincent GOUDET

2. Calendrier des épreuves anticipées de français, session 2012

Judi 24 mai (au plus tard) :

Remise des descriptifs au chef d'établissement par les professeurs

Mercredi 30 mai (au plus tard) :

Transmission des descriptifs aux centres d'épreuves orales

Mercredi 6 juin à 14h30 :

Réunion d'entente des épreuves orales pour tous les professeurs convoqués et retrait des descriptifs.

Mercredi 20 juin :

Epreuve écrite du baccalauréat général (8h) et du baccalauréat technologique (14h)

Jeudi 21 juin – 9h00 :

Réunion des modérateurs du baccalauréat général.

Jeudi 21 juin – 14h00 :

Réunion des modérateurs du baccalauréat technologique.

Vendredi 22 juin – 9h00 :

Réunion d'entente des professeurs dans chaque centre de correction, pilotée par le modérateur.

Lundi 25 juin (baccalauréat général et baccalauréat technologique) :

8h30 : début des oraux (13 candidats par jour).

Vendredi 29 juin :

Dernier jour d'interrogation pour le baccalauréat technologique et le baccalauréat général.

Du vendredi 29 juin au lundi 29 juillet :

Correction des copies.

Lundi 9 juillet – 9h00 :

Réunion d'harmonisation des notes pour le baccalauréat technologique et le baccalauréat général.

Remise des copies corrigées.

Mardi 10 juillet – 12h00 :

Fin de saisie des notes

Publication des résultats sur internet le jeudi 12 juillet après-midi.

B. A PROPOS DES DESCRIPTIFS

Un simple rappel s'impose : plus le professeur de la classe donnera un descriptif respectant une certaine cohérence, plus la tâche de l'examineur sera facilitée. Il ne faut pas oublier que l'on peut être l'un et l'autre dans une même année scolaire... Il ne s'agit, en aucun cas, d'uniformiser les descriptifs en fonction d'un modèle idéal à reproduire, -qui n'existe pas, fort heureusement !- mais au contraire de faire ressortir l'originalité des contenus et des problématiques en favorisant la lisibilité de l'ensemble.

1. Préparation et présentation des descriptifs

- Les objets d'étude peuvent, et c'est souhaitable, être **croisés** (dans ce cas là il importe de préciser lesquels sont abordés, avec, éventuellement, quelle dominante).
- **La problématique** selon laquelle l'œuvre intégrale et/ou le groupement ont été étudiés doit figurer dans le descriptif. C'est une information essentielle pour l'examineur qui, sachant ainsi sous quel angle les textes ont été abordés, peut plus facilement poser une question qui s'inscrit dans les perspectives de travail de l'année.
- Il convient de bien distinguer les textes étudiés en **lecture analytique** (précisez s'il s'agit d'un groupement de textes ou d'une œuvre intégrale), notamment par un encadrement spécifique, et les textes étudiés en **lecture cursive**.
- Dans le dossier donné aux élèves et transmis aux jurys, cette **distinction** entre textes étudiés en lecture analytiques, servant de support à l'exposé et textes étudiés en lectures cursives, exploités pendant l'entretien, doit être **clairement établie** soit dans la mise en page soit par des indications particulières. La présence, sous forme de photocopies dans ce dossier, des textes complémentaires est **facultative**. Celle des textes servant de support à l'exposé est, au contraire, **obligatoire**.
- Dans l'intérêt commun des candidats et des examinateurs, il est souhaitable que ces textes soient présentés avec le **maximum de soin**. Dans l'idéal, ils seront saisis en traitement de texte et mis en page par le professeur¹ (ou l'élève) avec indication des numéros de lignes ou de vers. A défaut, l'on peut photocopier les textes dans des manuels mais en veillant à la lisibilité et à la mise en page de ces documents.
- Il importe aussi de donner toutes les **indications utiles sur les activités complémentaires** – en particulier orales – proposées à la classe et sur le travail personnel de l'élève. Ces indications peuvent faciliter et orienter l'entretien.

¹ On trouve aujourd'hui très facilement ces textes sur internet (*Wikisource* par exemple) et leur mise en page sur traitement de texte est chose relativement facile et rapide.

- Les instructions officielles invitant à compléter l'étude des textes par des références à l'**histoire des arts**, il peut être très utile de joindre à ce dossier les références ou les reproductions des tableaux ou sculptures étudiées, ainsi que tous les documents étudiés sur ce sujet.

2. Préparation des oraux

- **Le mercredi 6 juin**, chaque examinateur/interrogateur de l'EAF découvre l'ensemble des **descriptifs** qui lui sont proposés pour interroger les candidats **entre le 25 et le 29 juin**. Ces descriptifs correspondent aux classes dont sont originaires les élèves. En général, les chefs de centre font en sorte que les professeurs convoqués n'aient pas un trop grand nombre de descriptifs différents (il arrive fréquemment que le même descriptif concerne plusieurs classes).
- Un des objectifs de cette réunion d'entente avec le modérateur est de **convenir des grands principes concernant la préparation des oraux**, en tous cas, de **les rappeler**. Les problématiques proposées sur les textes doivent être **claires, simples ouvertes** pour permettre à l'exposé d'aborder les **aspects essentiels du texte**, comme le rappelle le BO du 8 janvier 2003 : *Une question écrite amène le candidat à étudier, en lien avec l'objet d'étude ou les objets d'étude retenu(s), un aspect essentiel du texte. Elle est formulée avec clarté et évite toute utilisation abusive de termes techniques susceptibles de mettre le candidat en difficulté. Elle appelle une interprétation, fondée sur l'observation précise du texte.*
- Entre le 6 et le 25 juin, il revient à chaque examinateur **d'étudier précisément ces descriptifs et d'envisager les questions** qu'il posera sur les textes et pendant l'entretien.
- **Un échange entre collègues pendant cette phase de préparation est évidemment souhaitable**. Le modérateur peut, à cette occasion, centraliser et redistribuer les différentes suggestions des membres de son jury.
- **Exemple de tableau de préparation :**

TEXTES	QUESTIONS POUR L'EXPOSE	QUESTIONS POUR L'ENTRETIEN
POÉSIE Poésie : Charles Baudelaire, <i>Les Fleurs du Mal</i> 1. L'invitation au voyage , Spleen et idéal, XIX (1857), LIII (1861) 2. Hymne à la Beauté , Spleen et Idéal XXI (1861) 3. L'albatros , Spleen et Idéal II (1861) 4. La mort des amants , La Mort, XCVIII (1857), CXXI (1861) 5. A une passante , Tableaux parisiens XCII (1861) 6. Correspondances , Spleen et Idéal IV (1861)	Poésie : Charles Baudelaire, Les Fleurs du Mal 1. L'invitation au voyage : Comment expliquez-vous le poème à la lecture du titre ? Quelles représentations de la femme aimée et du paysage rêvé se dégagent de ce poème ? En quoi la structure du poème, les choix de versification sont-ils révélateurs de l'harmonie ? Dans quelle mesure peut-on dire que Baudelaire nous convie à un voyage imaginaire ? 2. Hymne à la Beauté : Montrez que ce texte est construit sur le principe de l'antithèse. 3. L'albatros : En quoi ce poème est-il une allégorie du poète ? Comment analysez-vous la comparaison du poète à un albatros dans ce poème ? Comment Baudelaire met-il en valeur le génie du poète ? Quels sentiments se dégagent ici à l'égard de l'albatros et pourquoi ? Quelle image ce poème donne-t-il de la condition du poète ? Comment la dernière strophe amène-t-elle une relecture du poème ? 4. La mort des amants . Comment analysez-vous la comparaison du poète à un albatros dans ce poème ? Comment Baudelaire met-il en valeur le génie du poète ? Quels sentiments se dégagent ici à l'égard de l'albatros et pourquoi ? Quelle image ce poème donne-t-il de la condition du poète ? Comment la dernière strophe amène-t-elle une relecture du poème ? Comment le poète entretient-il une relation étroite entre la mort et l'amour ? Comment la mort des amants permet-elle ici d'atteindre l'idéal baudelairien ? 5. A une passante : En quoi ce texte illustre-t-il le thème de la beauté baudelairienne ? En quoi l'expression de l'alternance rend-elle compte du sens du poème ? Ce poème permet-il de comprendre pourquoi Baudelaire a été nommé "poète de la modernité" ? De quelle manière et dans quel but le poète retranscrit-il cette rencontre ? Qu'est-ce qui fait l'originalité de ce poème de rencontre ? En quoi la forme poétique sert-elle le dessein de l'auteur ? Comment Baudelaire métamorphose-t-il un instant tout à fait banal ? Peut-on dire qu'il s'agit d'une véritable rencontre ? Que représente "la passante" pour le poète ? 6. Correspondances : En quoi ce poème est-il une illustration de la théorie des correspondances ? Etudiez le poème de manière à justifier son titre.	Questions sur la forme poétique Quelles sont les différentes formes poétiques et quels types de vers connaissez-vous ? Que connaissez-vous à l'organisation des rimes ? Peut-on encore parler de poésie avec le poème en prose ou la prose poétique ? Quels sont les intérêts d'utiliser les vers / la prose en poésie ? Qu'est-ce qui distingue la poésie des autres genres littéraires ? Qu'est-ce qui fait qu'un texte est poétique ? La poésie peut-elle se passer des images ? Que pouvez-vous dire sur le genre et la forme des poèmes que vous avez étudiés ? Questions d'histoire littéraire Définissez Pléiade / baroque / romantisme / Parnasse / symbolisme / surréalisme... (selon les textes étudiés). Pouvez-vous citer un poète / un poème appartenant à [tel mouvement] ? Qui sont les « poètes maudits » ? Citez trois poètes du XIXe siècle. Quelles sont les caractéristiques de la poésie classique et de la poésie moderne ? Poésie et modernité : le renouvellement des formes et des thèmes en poésie. Pouvez-vous citer un poème libéré des contraintes formelles ? expliquez pourquoi. Questions sur les fonctions de la poésie Quelles sont les fonctions de la poésie ? Quels sont le rôle et le statut du poète ? Pensez-vous que la poésie ne trouve son inspiration que dans les sentiments ? Quelles sont ses autres sources d'inspiration, ses autres missions ? Pourquoi parle-t-on de poésie lyrique pour désigner la poésie qui exprime les sentiments ? La poésie est-elle le genre le plus approprié pour évoquer le sentiment amoureux ? La poésie engagée a-t-elle des limites ? La poésie est-elle utile ou inutile ? Poésie : exploration du monde ou création d'un autre univers ? La poésie est-elle un jeu sur le langage ? Quels rapports le poète entretient-il avec la société selon les époques ? Questions engageant le point de vue de l'élève Quelle définition proposez-vous de la poésie ? Quel est le poème que vous avez préféré dans la séquence ? Pourquoi ? Justifiez le choix des poèmes du groupement. L'étude de la poésie en classe a-t-elle modifié la vision que vous en aviez ? La vie quotidienne est-elle poétique ? La poésie idéalise-t-elle la réalité ? Comparez la chanson et la poésie. Est-il gênant de ne pas comprendre un poème au premier abord ? La poésie a-t-elle encore sa place aujourd'hui ? Sous quelles formes existe-t-elle ? Savez-vous un poème par cœur ? Pouvez-vous le réciter ? Avez-vous un poète préféré ? Pourquoi ? Aimez-vous la poésie ? Pourquoi ? L'écriture poétique vous semble-t-elle facile / difficile ? Avez-vous vous-même écrit des poèmes ? Dans quelles circonstances ? Sous quelle forme ? Quel intérêt avez-vous retiré de cette expérience ?

TEXTES	QUESTIONS POUR L'EXPOSE	QUESTIONS POUR L'ENTRETIEN
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">ARGUMENTATION</p> <p>1. « <i>De l'esclavage des Nègres</i> », MONTESQUIEU, <i>De l'Esprit des Loïs</i>, 1748.</p> <p>2. « <i>Le Nègre de Surinam</i> », VOLTAIRE, <i>Candide</i>, 1759.</p> <p>3. « <i>Torture</i> », VOLTAIRE, <i>Dictionnaire philosophique</i>, 1764.</p> <p>4. « <i>Naissance de la propriété</i> », ROUSSEAU, <i>Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes</i>, 1755.</p> <p>5. « <i>Monologue de Figaro</i> », BEAUMARCHAIS, <i>Le Mariage de Figaro</i>, Acte V scène 3, 1784.</p>	<p>1. « <i>De l'esclavage des Nègres</i> », MONTESQUIEU, <i>De l'Esprit des Loïs</i>, 1748. : Comment Montesquieu parvient-il à mettre en place une critique de l'esclavage ? Est-ce efficace ? Comment progresse l'argumentation dans ce texte ? Comment Montesquieu procède-t-il à une dénonciation de l'esclavage ? Comment Montesquieu discrédite-t-il ses adversaires ? Par quels procédés Montesquieu dénonce-t-il l'esclavage ? Les procédés argumentatifs employés dans ce texte vous semblent-ils efficaces ? Ce texte est-il un plaidoyer ou un réquisitoire ? Montrer l'efficacité de l'ironie dans cette dénonciation de l'esclavage. Montesquieu est-il pro-esclavagiste ? En quoi ce texte est-il argumentatif ? En quoi le texte peut-il être qualifié de plaidoyer ? A quoi sert la multiplicité des domaines abordés ? Comment Montesquieu s'y prend-il ici pour sensibiliser le lecteur au problème de l'esclavage ? Ce texte est-il une argumentation pour ou contre l'esclavage ? Comment Montesquieu s'y prend-il pour dénoncer l'esclavage tout en ayant l'air de le défendre ?</p> <p>2. « <i>Le Nègre de Surinam</i> », VOLTAIRE, <i>Candide</i>, 1759. : Comment Voltaire s'y prend-il pour dénoncer l'esclavage dans ce texte ? Pourquoi Candide, après avoir parlé au nègre de Surinam, définit-il la philosophie de Pangloss comme « la rage de soutenir que tout est bien quand on est mal » ? L'argumentation dans ce texte vous paraît-elle efficace ? Que dénonce l'auteur et par quels moyens ? Quel est l'objet de la dénonciation dans cet extrait ? Quel est son but ? Quels sont les points de vue adoptés par l'auteur et dans quel but ? Quels moyens Voltaire utilise-t-il dans ce récit pour défendre son point de vue ? Dans quelle mesure ce passage relève-t-il de l'apologue ? Comment la dénonciation voltairienne parvient-elle à être efficace ? Comment s'opère l'évolution de Candide dans cet épisode ? Par quels procédés Voltaire dénonce-t-il l'inhumanité des esclavagistes ? Quelles sont les différentes voix qui s'expriment dans ce texte ? Quel est l'effet produit par cette polyphonie ? Comment Voltaire organise-t-il le récit pour lui donner une visée argumentative ? Comment Voltaire arrive-t-il à sensibiliser le lecteur au problème de l'esclavage ? En quoi ce texte narratif est-il aussi argumentatif ?</p> <p>3. « <i>Torture</i> », VOLTAIRE, <i>Dictionnaire philosophique</i>, 1764. : Quel est l'objet de la dénonciation dans ce texte ? Quels procédés Voltaire utilise-t-il ? Montrer que les différentes anecdotes du texte concourent à produire un même effet. Quelle est l'intention de Voltaire ? Comment s'y prend Voltaire pour dénoncer la pratique de la torture dans ce texte ?</p> <p>4. « <i>Naissance de la propriété</i> », ROUSSEAU, <i>Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes</i>, 1755. : Comment Rousseau s'y prend-il pour dénoncer la propriété dans ce texte ?</p> <p>5. « <i>Monologue de Figaro</i> », BEAUMARCHAIS, <i>Le Mariage de Figaro</i>, Acte V scène 3, 1784. : Quelle est la portée critique de ce monologue ? Qu'est-ce qui contribue à l'oralité et à l'efficacité de ce discours ? Qu'est-ce qui fait de ce texte un réquisitoire social ? En quoi ce monologue dresse-t-il une critique ancrée dans le siècle des Lumières ?</p>	<p>Questions de connaissances</p> <p>Définir : convaincre, persuader, délibérer. Quelle est la différence entre convaincre, persuader, délibérer ? Justifiez par un exemple. Définir : apologue, essai, utopie, contre-utopie. Quels sont les différents genres d'apologues que vous connaissez ? (parabole, fable, conte, roman de science-fiction...) Définir : registre polémique, satirique, didactique, épideictique... Qu'est-ce qu'un argument ? Qu'est-ce qu'une thèse ? Qu'est-ce qu'une concession ? une réfutation ? un compromis ? une controverse ? un présupposé ? une alternative ? Qu'est-ce qu'une apologie ? un réquisitoire ? un plaidoyer ? une délibération ? un dilemme ? Qu'est-ce que l'ironie ? Quels sont ses avantages, ses limites</p> <p>Questions sur les genres argumentatifs</p> <p>Quel genre argumentatif vous semble le plus efficace ? Quels sont les intérêts respectifs des différentes formes d'argumentation (essai, fable, conte philosophique) ? Donnez des exemples d'argumentations indirectes. Sont-ils moins convaincants qu'une argumentation directe ? Pourquoi les argumentations indirectes se sont-elles développées au cours des siècles passés, plutôt que l'argumentation directe ? Vaut-il mieux argumenter directement ou s'appuyer sur un apologue ? Quels sont les éléments constitutifs d'un apologue ? Quelles sont les fonctions de l'apologue ? La valeur argumentative de l'utopie (Thélème, l'Edorado, etc.) ou de la contre-utopie. Quel est le rôle joué par la morale dans une fable ? Sans cette moralité, la fable est-elle moins convaincante ? Qu'est-ce qui fait la différence entre la visée morale d'une fable et celle d'un conte philosophique ? Le genre de l'essai est-il très présent aujourd'hui ? Pourquoi a-t-il été plus judicieux pour [tel auteur] d'écrire son œuvre sous la forme d'un essai plutôt que sous la forme d'un dialogue ou d'un apologue ?</p> <p>Questions engageant le point de vue de l'élève</p> <p>Qu'est-ce qui différencie une démonstration logique d'une argumentation efficace ? Le pouvoir de la persuasion dans le discours argumentatif. Par quels procédés un auteur peut-il se montrer persuasif ? Les interventions de l'auteur renforcent-elle la force argumentative d'un texte ? Quel est l'intérêt d'impliquer l'auteur / le narrateur dans un texte argumentatif ? (différentes valeurs du « je », du « on », du « nous »...) Quel est l'intérêt d'impliquer le destinataire dans un texte argumentatif ? (différentes valeurs du « on », du « vous »...) Quel type de texte ou procédé d'écriture vous paraît le plus efficace pour convaincre / persuader ? Comparer les stratégies argumentatives des différents textes de votre descriptif. Quel est le plus efficace ? Quels sont les registres principalement utilisés par les auteurs de la séquence ? Comment les auteurs de la séquence expriment-ils leurs idées ? La forme littéraire permet-elle à l'argumentation d'être plus efficace ? Comment critiquer et dénoncer efficacement ? Pour convaincre, faut-il émouvoir ou indigner ? Comment une image peut-elle être argumentative ? Quel est le rôle de l'humour, de l'ironie, dans l'argumentation ? L'argumentation peut-elle se mettre au service du mensonge ? Est-ce le rôle de la littérature d'argumenter ? Peut-elle améliorer la société ? Aujourd'hui, de quelle façon défendriez-vous vos idées ? Quelle cause défendriez-vous aujourd'hui ? Par quels moyens ? Toutes les opinions se valent-elles ?</p>

C. A PROPOS DES EPREUVES ORALES

1. Déroulement des épreuves

Voir BO du 8 janvier 2003 et note de l'IP de janvier 2003.

Quelques remarques :

- Les candidats sont convoqués aux horaires suivants :

8h30 : 4 candidats

10h30 : 4 candidats

14h : 5 candidats, soit 13 candidats par jour.

- Accueillir le candidat avec **bienveillance** est un principe premier ; il ne s'agit pas d'une forme de « gentillesse », mais plus fondamentalement, d'une **mise en confiance** permettant à chacun de donner le meilleur de lui-même, quoi qu'il sache...

- **Le respect du temps** de préparation (30 minutes), d'exposé (10 minutes) et d'entretien (10 minutes) **est essentiel**. Pour éviter toute contestation les horaires de début et de fin de ces trois parties seront consignés sur le bordereau de notation.
- Par souci d'équité des candidats, on veillera à interroger sur des **textes de longueurs équivalentes** (dont la longueur ne compromette pas le temps de préparation et de lecture). Par ailleurs, on évitera d'interroger le candidat sur un texte de l'œuvre intégrale qui n'a pas été étudié explicitement (même si cette possibilité est légalement autorisée par les instructions officielles).
- **Quoi que l'on pense des descriptifs, des établissements, de l'enseignement des professeurs, il ne faut faire aucun commentaire à l'élève** (les transmettre dans le rapport du jury). Le candidat ne doit pas payer pour d'autres.
- **L'exposé est la réponse à une question et non une lecture analytique.**
- **Pendant toute la durée de l'exposé, l'examineur ne doit pas intervenir** sauf si l'exposé tourne court ou si, à la fin de l'exposé, il veut vérifier un élément de compréhension.
- **L'examineur évitera donc de manifester son opinion** (y compris par des gestes ou des mimiques d'impatience) pour ne pas déstabiliser le candidat. *A fortiori*, il n'émettra aucun avis sur le contenu ou la méthode de l'exposé. L'EAF n'est pas un cours ou un bac blanc où l'on peut proposer un « corrigé » de l'oral.
- Au bout de 9 minutes, prévenir le candidat qu'il lui reste 1 minute ; au bout de 3 minutes, si le candidat a fini, lui dire qu'il lui reste 7 minutes.
- Dans le **cas exceptionnel où un candidat aurait fini prématurément son exposé**, le professeur doit tenter plusieurs relances sur le texte (compléter tel ou tel point, donner telle ou telle explication). Ce n'est vraiment que si le candidat ne saisit pas cette opportunité, on peut alors clore cet exposé en le lui signifiant explicitement et en le mentionnant sur le bordereau de notation.
- **L'entretien n'est pas une reprise de l'exposé** mais un **dialogue** qui prend appui sur plusieurs éléments : l'œuvre ou le groupement de textes dont on a extrait le texte-support de l'exposé, l'objet d'étude, la problématique, les lectures cursives et les activités complémentaires figurant sur le descriptif.
- Les questions n'ont pas pour but de « piéger » le candidat mais **d'évaluer à la fois sa connaissance des œuvres, de l'histoire et du vocabulaire littéraire, son aptitude à entrer dans un débat argumenté, à s'exprimer avec rigueur, fluidité et clarté ; également, sa sensibilité, son sens critique, sa curiosité** ainsi que **sa culture générale**.
- **Aucune question n'est rédhibitoire**. Il convient de mettre en confiance les candidats légitimement inhibés par la solennité de l'épreuve tout en rappelant à ceux qui la prendraient trop à la légère qu'il s'agit bien d'une épreuve d'examen.
- **L'éventail des questions proposées doit être suffisamment large** pour évaluer la connaissance du candidat et lui laisser la possibilité de s'exprimer sur des sujets variés.
- Au cas, exceptionnel, où l'exposé aurait duré plus de 10 minutes, il ne faudrait évidemment pas amputer le temps d'entretien de ce temps supplémentaire. (S'il est précisé, en temps utile, au candidat les minutes qui lui restent, ce cas de figure ne doit pas se produire, et le respect de la durée fait aussi partie de l'épreuve).
- On rappelle que **l'exposé est noté sur 10, que l'entretien est lui-aussi noté sur 10 (note finale sur 20 en points entiers)** et qu'avant le dernier jury d'harmonisation, aucune note ne peut être considérée comme définitive. La note n'est jamais communiquée au candidat et l'on ne valide **aucune saisie de notes avant le jury d'harmonisation**.
- Si les notes d'oral sont saisies au fur et à mesure, **il est toujours possible de les modifier** jusqu'à la fin car le serveur n'est pas verrouillé.
- Si la bienveillance est de rigueur pour la grosse majorité des candidats, il convient de ne **pas se laisser abuser par les candidats qui essaient de fausser les conditions d'évaluation**. Ceux-ci ont en général beaucoup d'imagination pour trouver des prétextes à défaut de textes. Dans tous les cas, on essaiera quand même d'évaluer le candidat sur des textes : ceux de la classe dont il est issu ou sur d'autres fournis par le professeur. L'ensemble des événements concernant ces rares candidats doit faire l'objet d'un petit compte-rendu précis. Il importe de préciser que si une absence durable de l'élève ou du professeur de la classe est avérée, le **chef d'établissement** l'aura signalée sur le descriptif et c'est alors seulement qu'il conviendra d'en tenir compte.

2. Notation

1. Bordereau de notation

DE CRETEIL-PARIS-VERSAIL. S.I.E.C.	session 2007-
Base EABTN	FOLIO 230
Domaine EA	
EDITER UN DOCUMENT LOCAL : BULLETIN	
DOCUMENT LOCAL	
BULLETIN DE PASSAGE DU FRANCAIS ORAL	Page

Examen	: EPREUVES ANTICIPEES DU BTN (43A)	
Matiere	: FRANCAIS ORAL (1041)	
Centre CENTRE ORAUX	: LYCEE LEO LAGRANGE	BONDY (0932282A)
Numero de jury	: 085	
Jour debut epreuve	:	
Heure debut epreuve	:	

!Nom et prenom :	!Serie : STG
!Date de naissance :	!No de matricule :
!Etablissement :	!
!Classe :	NOISY!No de jury : 085

!TEXTE D'ETUDE :

!QUESTION PREPARANT A L'EXPOSE :

Signature du candidat :	Preparation : Debut : Fin :
-------------------------	-----------------------------------

A REMPLIR PAR L'EXAMINATEUR

!APPRECIATIONS RELATIVES A L'EXPOSE :	Interrogation : Debut : Fin :
---------------------------------------	-------------------------------------

Points attribues:	/10
-------------------	-----

!CONTENU DE L'ENTRETIEN ET APPRECIATIONS :

Points attribues:	/10
-------------------	-----

!NOTE GLOBALE :	/20
-----------------	-----

Nom de l'examineur :
Signature

2. Tableaux récapitulatifs des notes orales

Il ne suffit pas de reporter les notes sur le bordereau de notation. Il convient aussi de garder une trace

de ces notes pour calculer les moyennes et soumettre celles-ci au nécessaire travail d'harmonisation. On trouvera, à la fin de ce dossier, un certain nombre de documents susceptibles de faciliter le travail de l'examinateur. Parmi eux le **document 3**.

Document 3a.

Tableau récapitulatif des résultats d'interrogation orale.

Cette grille peut servir à chaque professeur à noter jour après jour les notes attribuées à chaque lycéen et à calculer ses moyennes qui seront reportées dans le **document 5a** par le professeur et **6a** par le modérateur (les bordereaux de notations devant être rendus régulièrement au centre d'examen).

Document 3b

SESSION DE JUIN 2010 EPREUVES ANTICIPÉES DE FRANÇAIS JURY

		Jeudi 24 juin	Vendredi 25 juin	Lundi 28 juin	Mardi 29 juin	Mercredi 30 juin
8h	1	15	08	12		12
	2	09	06	01		11
	3	14	14	04		05
	4	Abs	05	Abs		12
10h	5	08	13	11		10
	6	08	09	13		Abs
	7	09	10	15		14
	8	09	11	15		16
Total ½ journée		72/7	76/8	71/7		80/7
Moyenne ½ journée		10,28	9,5	10,14		11,42
14	1	13	10	11		12
	2	06	15	12		Abs
	3	06	07	09		08
	4	07	Abs	15		08
	5	08	06	13		
Total ½ journée		40/5	38/4	60/5		28/3
Moyenne ½ journée		8	9,5	12		9,33
Total journée		112/12	114/12	131/12		108/10
Moyenne journée		9,33	9,5	10,91		10,08
Total session		112/12	226/24	357/36		465/46
Moyenne session		9,33	9,41	9,91		10,10

Total des points attribués : 465 Nombre de candidats interrogés : 46 Moyenne générale oraux : 10,10

D. A PROPOS DES EPREUVES ECRITES

1. Réunion d'entente du 22 juin à 9h00

La seconde réunion du jury se tient le lendemain des épreuves écrites de l'EAF. Lors de cette réunion, le chef de centre remet les copies. Mais avant cela, le modérateur anime une séance de travail pour transmettre les consignes de correction. Il distribue à l'ensemble des collègues :

1. **Un exemplaire du sujet** pour ceux qui ne l'auraient pas eu.
2. **Le corrigé académique rose** établi par l'inspection.
3. **Le compte-rendu de la réunion académique d'entente du 21 juin 2012.**
4. **Les photocopies des trois copies témoins de la réunion académique d'entente du 21 juin :**
Une partie de la matinée est ainsi consacrée à retravailler sur ses copies selon le même principe que celui de la réunion d'entente au lycée Saint-Exupéry : confrontations des notes personnelles et de la notation académique, accord sur les critères d'évaluation.

5. **Ainsi que divers autres documents destinés à faciliter le travail en commun** (au libre choix du modérateur).

Ce travail sur copies permet d'étalonner les notations des différentes épreuves, d'aborder diverses questions comme celle de l'orthographe dans le but d'éviter les trop grands écarts de notation.

2. Tableaux récapitulatifs des résultats de l'écrit

Comme pour les notes d'oral, les notes d'écrit feront l'objet d'une modération afin de veiller à l'équité de la notation au sein d'un même jury. Afin de faciliter ce travail de récapitulation des notes et de calcul des moyennes, il peut être utile de bénéficier d'un support simple. Nous proposons par exemple deux documents :

Document 7.

Tableau récapitulatif des résultats de l'écrit.

Cette grille peut servir à chaque professeur à répartir ses copies par sujet et à calculer ses moyennes qui seront reportées dans le document 2a :

- Dès réception des copies, les numéroter au crayon pour pouvoir les remettre dans l'ordre à la fin de la correction
- Avant (ou après) correction de la (ou des) question(s) sur le corpus, répartir les copies par sujet choisi et noter chaque copie par une croix dans le tableau
- Dès la fin de la correction, ce tableau peut permettre de calculer aisément les moyennes par sujet et à la moyenne de l'ensemble (un tableau équivalent peut être conçu sur *Excel*)

Document 7b.

Voir exemple ci-après d'une grille de répartition des notes lors d'une session EAF pour des BTN

SESSION DE JUIN 2010 EPREUVES ANTICIPEES DE FRANÇAIS JURY

Tableau récapitulatif des résultats de l'écrit

Numéros des copies	Copies blanches	Commentaire	Dissertation	Invention
1.		6		
2.		11		
3.		3		
4.		9		
5.		11		
6.				8
7.				5
8.				6
9.		8		
10.		10		
11.		10		
12.		12		
13.		1		
14.	+			
15.		10		
16.		9		
17.		9		
18.		15		
19.	+			
20.		16		
21.		7		
22.				9
23.				8
24.		12		
25.		8		
26.				11
27.				15
28.	+			
29.		9		
30.		9		
31.			8	
32.			8	
33.		13		

34.		5		
35.				11
36.				12
37.			7	
38.			10	
39.		11		
40.		7		
41.		10		
42.				7
43.				8
44.				10
45.		14		
46.		6		
47.		8		
48.		13		
49.		6		
50.				12
Nombre total de points		278	32	122
Nombre de copies		30	4	13
Pourcentage de copies				
MOYENNE PAR SUJET		9,26	8,00	9,38

Document 8.

Document de répartition des notes par sujet.

Dans les jurys d'oraux, les correcteurs sont censés remplir des tableaux académiques récapitulatifs de leurs notes sous formes de tableaux précisant le nombre de copies, les moyennes par sujet et la répartition des points. La possibilité pour chaque professeur de compléter ces documents à partir d'un tableau comme celui-ci-après pourrait faciliter cette tâche quelque peu fastidieuse. Ce document sera d'autant plus facile à compléter qu'il s'appuiera sur les résultats du **document 7**; Ces grilles de répartition des notes doivent en principe aboutir à la représentation d'une pyramide relativement étendue (ce qui prouve que l'éventail de notes a été largement utilisé). Il ne s'agit évidemment pas de forcer cette configuration qui n'est qu'un moyen de vérification et non d'anticipation des notes.

Document 8b.

Voir exemple ci-après la grille de répartition des notes correspondant au relevé ci-dessus (session EAF pour des BTN)

REPARTITION DES NOTES PAR SUJET

Sujet I : commentaire

11																			
10																			
9																			
8																			
7																			
6																			
5																			
4																			
3																			
2																			
1																			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

Nombre total de copies ayant choisi le commentaire : 30. Nombre total de points attribués : 278 Moyenne : 9,26/20

Sujet II : dissertation

11																			
10																			
9																			
8																			
7																			

6																			
5																			
4																			
3																			
2																			
1																			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

Nombre total de copies ayant choisi la dissertation : 4. Nombre total de points attribués : 32 Moyenne : 8 /20

Sujet III : sujet d'invention

11																			
10																			
9																			
8																			
7																			
6																			
5																			
4																			
3																			
2																			
1																			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

Nombre total de copies ayant choisi le sujet d'invention : 13. Nombre total de points attribués : 122 Moyenne : 9,38/20

RECAPITULATIF GENERAL :

16																			
15																			
14																			
13																			
12																			
11																			
10																			
9																			
8																			
7																			
6																			
5																			
4																			
3																			
2																			
1																			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

	Sujet I	Sujet II	Sujet III	Total	Copies blanches	Nombre de copies
Nombre de points	278	32	122	432		
Nombre de copies	30	4	13	47	3	50
Moyennes	9,26	8,00	9,38	9,19		

Voir page suivante : tableau de répartition des notes pour les épreuves écrites (document officiel)

BACCALAUREAT

TABLEAU DE RÉPARTITION DES NOTES POUR LES EPREUVES ECRITES ET LES EPREUVES ORALES, ANTICIPEES DE FRANCAIS OU PRATIQUES – SESSION DE JUIN 20.... ou SEPTEMBRE 20....

Pour les épreuves orales ou pratiques, cette grille sera un outi pour l'harmonisation des notes.
Pour les épreuves écrites, cette grille vous est remise en double exemplaire : vous garderez votre exemplaire et remettrez le second avec vos copies. Pour les épreuves dont le sujet est au choix du candidat (FRANÇAIS, ARTS, LITTÉRATURE, SES, PHILOSOPHIE, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE) vous disposerez d'autant de jeux de grilles que de sujets différents, mais vous porterez en outre la moyenne générale de votre lot de copies sur la grille des résultats du sujet 1.

N° de JURY :

SÉRIE :

CORRECTEUR :

MATIÈRE :

LANGUE 1, 2 ou 3 :

N° de SUJET :

Nombre de copies ou de candidats interrogés par note																						Total des copies ou de candidats interrogés		
	NOMBRE DE COPIES OU DE CANDIDATS INTERROGÉS POUR CHAQUE NOTE (marquer la colonne ou en délimiter en rouge son sommet)																							
35																								
30																								
25																								
20																								
15																								
10																								
5																								

NOTES

CUMUL DES POINTS PAR NOTE (Nbre de copies ou de candidats X Note)

TOTAL DES POINTS

MOYENNE SUR 20 = TOTAL DES POINTS
Total des copies corrigées
ou des candidats interrogés

--	--

Pour les épreuves écrites, veuillez préciser :

Nbre de copies blanches :

Nbre de copies corrigées :

Nbre total de copies :

	Sujet n°1	Sujet n°2	Sujet n°3	CUMUL tous sujets
TOTAL DES POINTS				
Nbre de copies corrigées				
MOYENNE GÉNÉRALE =				

Ra04 0242

3. Quelques remarques à propos de la correction des copies

- Sur la copie, il faut **faire apparaître distinctement la note attribuée à la question** (ou aux questions pour les BTN), puis **celle donnée au sujet choisi, la note globale sur 20** (en points entiers) défalquée le cas échéant des points d'orthographe (qui doivent figurer clairement) :
- **Le barème des points enlevés pour l'orthographe** est en général discuté en commission d'entente. Il est nécessaire de pénaliser un candidat dont l'orthographe et la syntaxe sont fautives à condition que ce critère n'obère pas tous les autres et qu'on n'applique pas une **double peine**.
- **Les notes doivent être justifiées par des appréciations écrites.**
- Il convient également **d'utiliser toute l'échelle des notes**. Notre matière a trop longtemps pâti de notes centrales entre 7 et 12, au prétexte que l'excellence n'était pas accessible.

- Rappelons quelques préconisations données lors de commissions d'entente : « On ne peut mettre 2 qu'à une copie où il n'y a que quelques lignes !... si la copie est bonne, pourquoi arrêter la note à 14 !? ». « 2, 3 ou 4 sont des notes « indignes », pour un travail qui s'avère bâclé ; 5,6 ou 7 : graves lacunes d'expression, contenu faible, erreurs manifestes ; 8,9 ou 10 : expression médiocre, des erreurs dans l'analyse et l'interprétation, structure insuffisamment affirmée ; à partir de 10 : pas d'erreur fondamentale, une structure et une ébauche de contenu, des éléments de composition, une aptitude à composer ». « Il ne faut pas hésiter à monter la note quand le candidat fait preuve de culture et témoigne d'une expression brillante et aisée ».
- De manière plus générale, il est important de se poser la question : **A partir de quel moment notre évaluation aboutit-elle à une dévalorisation de notre matière ?** Si les candidats se convainquent à force d'échos antérieurs que l'évaluation est forcément subjective, que les efforts sont forcément vains ou aléatoires compte-tenu du niveau d'exigence et des coefficients effectifs, il est à craindre que le français ne suscite plus beaucoup de vocations ou du moins la motivation des élèves. Etre exigeants certes mais pas jusqu'au rejet massif des candidats.
- Comme pour l'oral, **les notes restent provisoires tant qu'elles n'ont pas été validées par l'ensemble du jury** grâce au travail de coordination du modérateur. Il est utile de rappeler à ce titre que « **le correcteur n'est pas propriétaire de ses notes** », que celles-ci appartiennent au jury dans l'intérêt des candidats.

E.A PROPOS DE LA MODERATION

I. Fonction du modérateur

En collaboration étroite avec le chef de centre sur place et avec les IPR, le modérateur doit veiller au bon déroulement de la session de correction et d'interrogation orale **entre le 6 juin et le 9 juillet 2012**. Il a en **particulier pour tâche de faire en sorte que les candidats soient traités avec équité** tant à l'écrit qu'à l'oral. Pour cela, il doit susciter un échange sur les critères de notation et d'évaluation en amont des épreuves, suivre l'évolution du jury pendant les épreuves et veiller à l'harmonisation des notes dans la dernière phase de l'examen. Concrètement, le modérateur établit la moyenne générale du jury (à l'écrit et à l'oral) à partir des moyennes de chaque examinateur. Le principe est que ces **moyennes individuelles ne doivent pas s'écarter de +/- 1 point par rapport à la moyenne générale du jury** (par exemple, si la note moyenne est de 8, on acceptera les moyennes individuelles comprises entre 7 et 9). Si tous les correcteurs sont dans cette fourchette, la fin de la session se passe sereinement, dans le règlement des dernières formalités administratives (enregistrement des notes et émargements).

Si ce n'est pas le cas, le modérateur doit alors convaincre le professeur éloigné de la moyenne du jury pour faire en sorte que les notes excessivement hautes (rares) ou basses (plus fréquentes) reviennent dans la norme générale. Il est aussi possible de s'appuyer sur les membres de son jury pour convaincre le collègue « indépendant ». Le modérateur rappelle aussi quelques principes généraux : « **Personne n'est propriétaire de sa note... la souveraineté appartient au jury** », « **La force agissante doit rester l'intérêt du candidat** ». Les notes ne sont saisies par l'administration qu'après validation de l'ensemble du jury et sur le principe de l'équilibre. Si le désaccord persiste, il convient alors de relire l'ensemble des copies et de prendre une décision collégiale. Il peut arriver cependant, en dernier recours, que des différences persistent entre les jurys au cas, par exemple, où le brassage des copies entre les jurys n'a pas été fait (dans ce cas particulier un petit commentaire explicatif pourra être joint au compte-rendu). Pour éviter d'en arriver à des situations délicates et potentiellement conflictuelles, il est bon de prévoir un certain nombre de précautions sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

A l'issue des épreuves, il est demandé au modérateur d'adresser un rapport au secrétariat des IPR de Lettres 4 rue Georges Enesco 94 CRETEIL : préciser l'intitulé des séries corrigées, donner des informations chiffrées (moyenne de chaque examinateur et moyenne globale : générales et par sujet), faire un compte-rendu du déroulement de la session d'examen, faire remonter tous les commentaires utiles sur les sujets, les descriptifs, les difficultés rencontrées.

En cas de problème insoluble sur place par le modérateur et le chef de centre pendant la durée de la session, contacter les IPR par courriel. Le jour de l'harmonisation une permanence est assurée au rectorat.

2. Harmonisation continue et finale

« Prévenir vaut mieux que guérir ». La meilleure façon d'éviter les problèmes de notation en fin de session est de les anticiper.

Que ce soit **pour l'oral ou pour l'écrit**, il paraît important d'établir un dialogue permanent sur l'évolution des notes et sur les cas critiques ou particuliers afin d'apprécier la situation globale et de remédier rapidement aux éventuels dysfonctionnements. Les documents présentés ci-après et reproduits à la fin du dossier peuvent faciliter ce travail de suivi des notes. De manière générale, les jurys fonctionnent très bien grâce au sérieux et à l'investissement des enseignants-évaluateurs. Dans ce cas-là, ces tableaux ne servent qu'à confirmer l'efficacité et la performance de l'ensemble du jury.

La réunion d'harmonisation du lundi 9 juillet permet de valider l'ensemble des notes si elles répondent aux critères de modération (voire de reprendre ces notes si on découvre à ce moment-là les écarts redoutés), de rendre les copies et de valider ou de compléter le rapport du modérateur sur le déroulement du jury. La présence de tous les examinateurs à cette réunion est obligatoire comme le rappelle la note de service du SIEC adressée aux chefs d'établissement :

« J'attire l'attention de chacun sur l'importance de cette réunion. **Les interrogateurs/ correcteurs doivent obligatoirement y assister.** Les chefs de centre sont invités à leur rappeler cette obligation de service et à faire parvenir au SIEC les noms des professeurs qui se seraient abstenus d'y participer. Les listes d'émargement des professeurs lors de cette réunion devront être retournées à la Maison des examens avec les documents de fin de session ».

3. Présentation de quelques documents permettant de faciliter le travail de modération

On trouvera dans cette partie un choix de documents qui ont été conçus dans le but de faciliter le travail des professeurs et du modérateur en répertoriant les informations nécessaires au travail progressif de modération. Chaque document est présenté dans le paragraphe suivant pour en expliquer l'intérêt et en commenter l'emploi possible. Certains sont à destination des professeurs, d'autres à l'usage du modérateur. Il nous a paru intéressant de livrer à la fois des matrices vierges réutilisables à chaque session pour peu qu'on en adapte les données et des documents complets. Ces derniers ont été réalisés en situation dans des jurys et il peut être intéressant de comparer le produit initial et le tableau final pour apprécier l'intérêt de ces documents.

Il appartiendra évidemment à chaque modérateur de juger de l'utilité et de l'intérêt de ces documents dans son jury. Ces suggestions n'ont aucun caractère obligatoire et ne sont proposés que pour faciliter le travail du modérateur et des professeurs. En aucun cas, pour le compliquer.

Présentation des documents proposés ci-après et disponibles en version électronique :

	Documents	Matrices	Exemples
		Modérateur → Professeur	
	I. DOCUMENTS DE SYNTHESE		
1	Matrice destinée à recueillir les coordonnées du jury	Modérateur puis professeurs	
2a	Matrice destinée à récapituler les résultats généraux du jury.	Document de travail pour chaque professeur : le modérateur récapitule l'ensemble	
2b	Exemple de document récapitulatif du nombre de copies et des moyennes orales et écrites		exemple
	II. DOCUMENTS POUR L'ORAL		
3	Matrice du tableau récapitulatif des résultats d'interrogation orale.	Document de travail pour chaque professeur	
4a	Matrice destinée à récapituler la répartition des candidats pour chaque professeur.	Document de travail à rédiger par le modérateur et le chef de centre et à transmettre aux professeurs	
4b	Exemple de document récapitulatif des répartitions théorique ou réelle des candidats journaliers d'interrogation orale		exemple
5a	Matrice destinée à récapituler les moyennes orales par demi-journées pour chaque professeur.	Document de travail pour chaque professeur : le modérateur récapitule l'ensemble	
5b	Exemple de document récapitulatif des résultats journaliers d'interrogation orale.		exemple
6a	Matrice destinée à synthétiser les moyennes orales par demi-journées pour chaque professeur (variante de E9)	Document de travail pour le modérateur	
6b	Exemples de documents synthétisant les résultats journaliers d'interrogation orale.		exemple

III. DOCUMENTS POUR L'ECRIT			
7	Matrice du tableau récapitulatif des résultats de l'écrit.	Document de travail pour chaque professeur	
8	Matrice du document de répartition des notes par sujet.	Document de travail pour chaque professeur (voir aussi document académique)	

I. DOCUMENTS DE SYNTHESE

Document 1.

Document-type destiné à recueillir les coordonnées du jury dès la réunion de début juin (noms, prénoms, adresses, n° de téléphone (domicile et portable), adresse électronique des collègues, sans oublier les coordonnées précises du centre d'examen et du chef de centre). Ces informations permettront de mettre en place une liste de diffusion provisoire qui facilitera la communication pendant toute la durée du jury (environ un mois) pour la préparation des oraux, la communication des notes orales et écrites et tous les échanges nécessaires.

Document 2a.

Document-type vide destiné à récapituler les résultats généraux du jury.

Exemple de jury composé de deux groupes de cinq professeurs (les jurys pouvant être plus petits).

(On trouvera **un exemple de tableau rempli dans le Document 2a.**)

A l'issue des corrections des copies, chaque professeur précisera :

- Le nombre de copies blanches
- Le nombre de copies ayant choisi le commentaire
- Le nombre de copies ayant choisi la dissertation
- Le nombre de copies ayant choisi le sujet d'invention

Puis les différentes moyennes :

- Moyenne générale du paquet
- Moyenne partielle des copies ayant choisi le commentaire
- Moyenne des copies ayant choisi la dissertation
- Moyenne des copies ayant choisi le sujet d'invention
- Ainsi que le nombre de copies dont la note générale est inférieure à 5/20

Il appartiendra au modérateur de calculer

- L'écart entre la moyenne de chaque professeur et la moyenne du jury et/ou des deux jurys (le but étant que cette moyenne n'excède pas ± 1 point (sauf cas particuliers qu'il conviendra de justifier)
- Eventuellement les pourcentages relatifs dans la répartition des copies et de notes inférieures à 5

Ce document centré sur l'écrit peut permettre une synthèse intéressante de l'ensemble du jury. Nous y avons donc ajouté une colonne récapitulative des moyennes de l'oral.

Document 2b .

Exemple de document récapitulatif du nombre de copies et des moyennes orales et écrites.

Ce tableau a été établi dans un jury d'EAF BTN en 2010. Pour des raisons de confidentialité, le centre d'examen, les numéros de jurys et les noms de professeurs ont été effacés. Ce document présenté avec le tableau vide permettra au collègue intéressé de visualiser l'utilisation qui peut en être faite.

Par exemple, on peut constater que la moyenne générale de l'écrit de cette session était de 9,00.

- La moyenne de XX1 était de 8,95 et celle de XX2 de 9,04, sans aucune correction
- Que ce soit par rapport à la moyenne de chaque jury ou à la moyenne générale aucune moyenne de professeur n'excède de ± 1 point cette note médiane (+ 0,6 pour professeur 3 ; - 0,64 pour professeur 2

On peut donc considérer que ce jury a donc particulièrement bien fonctionné.

II. DOCUMENTS POUR L'ORAL

📄 Document 4a.

Document-type vide destiné à récapituler la répartition des candidats pour chaque professeur.

Exemple de jury composé de deux groupes de cinq professeurs (les jurys pouvant être plus petits).

(On trouvera **un exemple de tableau rempli dans le Document 4b.**)

Ce document pourra être établi en collaboration avec le chef de centre pour indiquer à chaque professeur combien de candidats il/elle doit interroger et s'il/elle dispose éventuellement d'une ou plusieurs demi-journées de libres.

📄 Document 4b.

Exemple de document récapitulatif des répartitions théorique ou réelle des candidats journaliers d'interrogation orale.

Ce tableau a été établi dans un jury d'EAF BTN en 2010. Pour des raisons de confidentialité, le centre d'examen, les numéros de jurys et les noms de professeurs ont été effacés. Ce document présenté avec le tableau vide permettra au collègue intéressé de visualiser l'utilisation qui peut en être faite. Donné à la veille des premières épreuves orales, il peut permettre à chaque professeur d'avoir une vision d'ensemble de son service.

Il appartiendra à chaque modérateur d'adapter ce document à la répartition de son jury ainsi qu'aux divers événements qui ne manquent pas d'émailler la vie d'un jury (remplacement de professeur, candidats absents, etc.)

📄 Document 5a.

Document-type vide destiné à récapituler les moyennes orales par demi-journées pour chaque professeur.

Exemple de jury composé de deux groupes de cinq professeurs (les jurys pouvant être plus petits).

(On trouvera **un exemple de tableau rempli dans le Document 5b.**)

Ce document servira à chaque professeur à noter sa moyenne d'interrogation orale pour chaque demi-journée (voir **document 3**). Ces moyennes centralisées dans une salle commune ou mieux encore transmises chaque soir au modérateur permettront à ce dernier de calculer la moyenne générale du jury et d'apprécier son évolution pour aboutir à la moyenne finale du et/ou des jurys (comme pour l'écrit, le but est que la moyenne de chaque professeur n'excède pas la moyenne générale de ± 1 point)

📄 Document 5b.

Exemple de document récapitulatif des résultats journaliers d'interrogation orale.

Ce tableau a été établi dans un jury d'EAF BTN en 2010. Pour des raisons de confidentialité, le centre d'examen, les numéros de jurys et les noms de professeurs ont été effacés. Ce document présenté avec le tableau vide permettra au collègue intéressé de visualiser l'utilisation qui peut en être faite.

Le **document 5a- 5b** est rempli régulièrement par chaque professeur qui transmet ses résultats au modérateur.

📄 Document 6a.

Document-type vide destiné à synthétiser les moyennes orales par demi-journées pour chaque professeur (variante de 5a.)

Exemple de jury composé de deux groupes de cinq professeurs (les jurys pouvant être plus petits).

(On trouvera **un exemple de tableau rempli dans le Document 6b.**)

Ce document est proche du **document 5a**. Au lieu de séparer moyenne du matin et moyenne de l'après-midi, le document propose deux colonnes :

- Première colonne : jour : trois chiffres : nombre total de points de la journée/ nombre d'élèves interrogés- moyenne du jour
- Deuxième colonne : total depuis le début : nombre total de points attribués/ nombre d'élèves interrogés – moyenne général depuis le début.

Ce document établi par le modérateur par le modérateur permet d'affiner les résultats de **5a- 5b**.

📄 Document 6b.

Exemples de documents synthétisant les résultats journaliers d'interrogation orale. Ces tableaux ont été établis dans un jury d'EAF BTN en 2010. Pour des raisons de confidentialité, le centre d'examen, les numéros de jurys et les noms de professeurs ont été effacés. Ces documents présentés avec les tableaux vides permettront au collègue intéressé de visualiser l'utilisation qui peut en être faite.

Grâce aux tableaux **4a- 4b** et **5a- 5b**, le modérateur peut remplir les tableaux **6a- 6b**.

On peut certes établir les moyennes de l'oral à partir des seuls chiffres des tableaux **5a- 5b**. Mathématiquement, il est plus rigoureux de faire une moyenne exacte qui tienne compte des chiffres précis (une moyenne établie avec 3 élèves n'a pas la même valeur statistique qu'une moyenne établie avec 8)

Les deux chiffres de la colonne TOTAL DE CANDIDATS correspondent :

- Au nombre de candidats théorique (chiffre barré)
- Au nombre de candidats réellement interrogés.

III. DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

Les pages suivantes présentent les matrices et les exemples des documents présentés dans le dossier.

A. BORDEREAU DE NOTATION DES EPREUVES ORALES

Document 0 : Bordereau de notation des épreuves orales

B. MATRICES ET EXEMPLES PROPOSES

DOCUMENTS DE SYNTHESE

Doc 1 : Matrice destinée à recueillir les coordonnées du jury

Doc 2a : Matrice destinée à récapituler les résultats généraux du jury

Doc 2b : Exemple de document récapitulatif du nombre de copies et des moyennes orales et écrites

DOCUMENTS POUR L'ORAL

Doc 3 : Matrice du tableau récapitulatif des résultats d'interrogation oral

Doc 4a : Matrice destinée à récapituler la répartition des candidats pour chaque professeur

Doc 4b : Exemple de document récapitulatif des répartitions théorique ou réelle des candidats journaliers d'interrogation orale

Doc 5a : Matrice destinée à récapituler les moyennes orales par demi-journées pour chaque professeur

Doc 5b : Exemple de document récapitulatif des résultats journaliers d'interrogation orale

Doc 6a : Matrice destinée à synthétiser les moyennes orales par demi-journées pour chaque professeur (variante de 5a)

Doc 6b : Exemples de documents synthétisant les résultats journaliers d'interrogation orale

DOCUMENTS POUR L'ECRIT

Doc 7 : Matrice du tableau récapitulatif des résultats de l'écrit

Doc 8 : Matrice du document de répartition des notes par sujet

IV. FOIRE AUX QUESTIONS

1. **Combien de textes (de lecture analytique pour l'exposé) les élèves se présentant à l'EAF doivent-ils présenter ?** Entre 16 et 20 pour les sections technologiques, 20 et 25 pour les sections générales, 24 et 30 pour les sections littéraires (à raison de 4 à 5 textes par objet d'étude).
2. **Combien de textes (de lecture analytique pour l'exposé) les élèves se présentant à l'EI (épreuve intégrée de terminale) doivent-ils présenter ?** On peut attendre que les élèves se

présentent avec la moitié des textes correspondant à l'EAF de français dans la section dont ils sont originaires.

3. **Combien d'exemplaires du descriptif et des textes faut-il remettre au chef d'établissement ?**
10
4. **Faut-il mettre tous les textes dans ce dossier ?** On met *a priori* tous les textes étudiés en groupement de textes. Les textes des œuvres complètes et des manuels peuvent ne pas être joints en théorie mais pour faciliter le travail des examinateurs, il est mieux de les insérer dans ce dossier. Il ne semble pas indispensable de mettre dans ce dossier tous les textes étudiés en lectures complémentaires.
5. **Doit-on mentionner dans le dossier le travail qui a été fait dans le domaine de l'histoire des arts ?** oui bien sûr.
6. **La réunion d'entente du 6 juin est-elle obligatoire ?** Toutes les réunions prévues dans le calendrier sont obligatoires. La première permet de prendre contact avec les membres du jury et de retirer les descriptifs. La dernière sert à vérifier la validité des notes et à remettre les copies.
7. **Que faire en cas d'absence ?** il faut prévenir son chef d'établissement au plus tôt et fournir tous les justificatifs nécessaires.
8. **Doit-on préparer des questions pour tous les textes des descriptifs des candidats à interroger ?** C'est un choix personnel. Toutefois il faut veiller pendant l'ensemble des oraux à interroger les candidats sur un maximum de textes différents.
9. **Peut-on interroger deux candidats consécutifs sur le même texte ?** Evidemment non. Ni le même texte, ni le même objet d'étude pour éviter les influences. En général, le brassage des candidats permet d'éviter ces interférences.
10. **Que faire si un candidat n'a ni sa liste ni ses textes ?** Le cas est abordé dans le dossier. Il convient de comprendre pourquoi le candidat n'a pas ses documents. Puis, s'il est avéré que le candidat fait preuve de négligence ou de mauvaise volonté, on l'interroge sur un des textes de sa classe ou sur un texte fourni par l'examineur.
11. **Que faire si un descriptif n'est pas conforme aux instructions officielles ou s'il comporte un nombre de textes insuffisant ?** Dans tous les cas, on ne peut en tenir rigueur au candidat mais on doit consigner cette information dans le rapport de jury qui sera rédigé à l'issue de l'épreuve.
12. **Le candidat peut-il passer à l'oral avec le dossier qui contient l'ensemble des textes et les documents complémentaires ?** Evidemment. C'est même recommandé puisque l'entretien ne porte pas sur le texte étudié. De même, on doit accepter les manuels et les éditions scolaires (qui comportent des dossiers d'étude). On veillera, en revanche, à ce que les élèves ne glissent pas leurs fiches de révision dans ces dossiers.
13. **Que faire si un candidat est en retard ?** En théorie, on doit déduire ce retard de son temps de préparation. Dans la pratique, il peut être bienvenu de faire preuve d'une certaine souplesse en proposant au candidat de passer plus tard, surtout si les raisons du retard sont indépendantes de sa volonté.
14. **Que doit-on faire face à un candidat dont le comportement est inapproprié** (candidat qui refuse un texte, cherche à être interrogé sur un autre texte, qui est agressif ou désinvolte...) ? Il ne faut pas entrer dans le jeu du candidat et l'inviter à se conformer au protocole commun puis l'évaluer comme un autre candidat en mentionnant sur le bordereau de notation les éléments de sa conduite.
15. **Peut-on interrompre la lecture d'un texte qui serait trop long ?** Interrompre un élève en pleine lecture est très déstabilisant. Il convient, au moment où il prend son sujet, de lui indiquer clairement les limites du passage qu'il devra lire lors de son passage si le texte est trop long.
16. **Comment évaluer un exposé qui ne serait qu'une simple récitation d'un cours sans prise en compte de la question posée ?** Le candidat qui se présente à l'oral de l'EAF est censé connaître cette règle fondamentale de l'épreuve orale. Il appartient cependant à l'évaluateur de savoir faire preuve de mesure en lui proposant occasionnellement de préciser la réponse à la question pendant l'entretien.
17. **A l'inverse comment réagir face à un candidat qui, sous prétexte qu'il répond à la question, ne propose aucun plan et aucun développement ?** Cours récité ou réponse lapidaire sont les deux écueils principaux de cette épreuve. Le candidat qui parvient à allier réponse précise et méthode sera largement valorisé.

18. **Pourquoi faudrait-il transmettre ses notes au modérateur ?** Le modérateur n'est pas là pour juger de l'efficacité pédagogique d'un examinateur mais pour faciliter le fonctionnement du jury. Cette transmission régulière des notes permet d'anticiper d'éventuels problèmes d'écart de moyennes qui devront être résolus.
19. **N'incite-t-on pas à aboutir à une moyenne type en instituant ce principe de modération ?** Non. La modération doit permettre l'équité de traitement des candidats au sein d'un même jury. Le fait que les moyennes soient proches d'une année sur l'autre prouve simplement que le niveau des élèves est à peu près stable et que les professeurs ont intégré l'ensemble des critères d'évaluation.
20. **Mais il peut arriver que dans un jury on ait des élèves particulièrement en difficulté ou particulièrement brillants ?** En général, les jurys sont suffisamment brassés entre les examinateurs pour que ce cas de figure ne se produise pas. Mais si l'examen de la composition du groupe confirme ces différences, on pourra valider ce différentiel en le justifiant par une note écrite.
21. **Que faire si un candidat ne tient pas dix minutes lors de son exposé ?** Voir le contenu du dossier. Il faut d'abord relancer le candidat par une ou plusieurs questions puis lui demander s'il veut mettre fin à l'exposé et mentionner sa réponse sur le bordereau. Le temps de l'entretien ne sera pas amputé pour autant.
22. **Que doit-on faire si le chef de centre demande de rentrer les notes sur le serveur académique ?** Il faut distinguer entrée des notes et validation. Si certains établissements choisissent de saisir les notes pour gagner du temps, leur validation ne peut être effective qu'après la modération ultime.
23. **Faut-il garder un double de ses notes ?** C'est prudent en cas de recours.
24. **Doit-on annoter les copies d'examen ?** Les remarques pédagogiques que l'on fait habituellement pendant l'année pour aider l'élève sont inutiles puisqu'il ne verra pas sa copie mais il est important de justifier sa note (et les points particuliers) pour justifier la note en cas de contestation.
25. **Comment noter les fautes d'orthographe, les contre-sens, les réponses incomplètes ?** Tous les critères de notation des copies sont discutés en réunion d'entente des modérateurs puis en réunion d'harmonisation du jury. Ensuite, il convient de maintenir une concertation avec ses collègues pour convenir de critères communs.

V. LES INSTRUCTIONS OFFICIELLES ET LE CALENDRIER

En fait, tous les problèmes évoqués ci-dessus ont leur réponse dans les textes officiels, mais, au fil du temps, l'on finit par ne plus s'y référer, parce qu'on les connaît dans leur ensemble et il peut arriver qu'on en oublie le détail. Les voici donc regroupés, afin de permettre de se référer à des points précis pouvant éclairer sur certaines questions que l'on peut se poser durant la session :

1. BO du 8 janvier 2003

Épreuves orales - obligatoire et de contrôle - de français, applicables à compter de la session 2003 des épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique

NOR : MENE0203030N RLR : 544-0a ; 544-1a

NOTE DE SERVICE N°2003-002 DU 8-1-2003

MEN DESCO A3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service inter académique des examens et concours de l'Ile-de-France.

La définition suivante des épreuves orales obligatoire et de contrôle de français est applicable à compter de la session 2003 des épreuves anticipées de l'examen des baccalauréats général et technologique. Elle **annule et remplace** :

- la définition de l'épreuve orale obligatoire publiée par note de service n° 2001-117 du 20 juin 2001 (B.O. n° 26 du 28 juin 2001) ;
- la note de service n° 2001-266 du 27 décembre 2001 (B.O. n° 1 du 3 janvier 2002), apportant des compléments d'information sur les modalités et l'organisation pratique des épreuves ;
- les notes de service n° 2001-255 et n° 2001-256 du 6 décembre 2001 (B.O. n° 46 du 13 décembre 2001), relatives à l'épreuve orale obligatoire pour les candidats doublant ou triplant de terminale et à la définition de l'épreuve orale de contrôle applicable à la session 2002. La définition de l'épreuve écrite publiée par note de service n° 2001-117 du 20 juin 2001 (B.O. n° 26 du 28 juin 2001) n'est pas modifiée.

ÉPREUVE ORALE OBLIGATOIRE DE FRANÇAIS

Durée : 20 minutes

Préparation : 30 minutes

Coefficient : 2 pour les séries L, ES, S, STT (spécialités action et communication commerciales, action et communication administratives).

Coefficient : 1 pour les séries STL, SMS, STI, hôtellerie, techniques de la musique et de la danse, STT (spécialités comptabilité et gestion, informatique et gestion).

I - Finalités

L'examen oral a pour but d'évaluer la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances. Il doit lui permettre de manifester ses compétences de lecture, d'exprimer une sensibilité et une culture personnelles et de manifester sa maîtrise de l'expression orale ainsi que son aptitude à dialoguer avec l'examineur.

II - Définition

Le déroulement de l'épreuve

L'examen oral se déroule en deux parties de chacune 10 minutes qui s'enchaînent et sont précédées d'un temps de préparation de 30 minutes. Le temps consacré à accueillir le candidat et à remplir la fiche d'évaluation est d'environ 10 minutes. Ainsi il n'est imputé ni sur le temps de préparation ni sur celui consacré à l'épreuve.

Chacune de ces deux parties est évaluée sur 10 points.

La première partie de l'épreuve

Dans la première partie de l'épreuve, le candidat rend compte de la lecture qu'il fait d'un texte choisi par l'examineur dans le descriptif des lectures et activités. Cette lecture est orientée par une question initiale à laquelle il doit répondre en partant de l'observation précise du texte, en menant une analyse simple et en opérant des choix afin de construire une démonstration. On n'attend donc de lui ni une étude exhaustive du texte ni la simple récitation d'une étude faite en classe.

Le choix de l'extrait

En aucun cas le candidat n'est interrogé, pendant cette partie de l'épreuve, sur les lectures cursives. L'extrait est tiré d'un des groupements de textes ou d'une des œuvres intégrales étudiées en lecture analytique figurant sur le descriptif des lectures et activités.

Trois possibilités sont offertes à l'examineur qui adapte ses attentes et son évaluation à la possibilité qu'il a retenue :

- interroger sur un texte ou un extrait de texte figurant dans un des groupements de textes ;
- interroger sur un extrait - ayant fait l'objet d'une explication en classe - tiré d'une des œuvres intégrales étudiées en lecture analytique ;
- interroger sur un extrait - n'ayant pas fait l'objet d'une explication en classe - tiré d'une des œuvres intégrales étudiées en lecture analytique.

La longueur de l'extrait

La longueur du texte ou de l'extrait à étudier ne peut être fixée dans l'absolu. Elle dépend en fait de la question posée et des éléments de réponse à rechercher dans le texte. On s'en tiendra donc à une limite inférieure (une demi-page, ou moins dans le cas d'une forme poétique brève...) et à une limite supérieure (une page et demie, éventuellement deux pages pour un texte théâtral).

La question

Une question écrite amène le candidat à étudier, en lien avec l'objet d'étude ou les objets d'étude retenu(s), un aspect essentiel du texte. Elle est formulée avec clarté et évite toute utilisation abusive de termes techniques susceptibles de mettre le candidat en difficulté. Elle appelle une interprétation, fondée sur l'observation précise du texte.

L'exposé du candidat

Le candidat fait une lecture à haute voix de la totalité ou d'une partie du texte à étudier, avant son exposé ou au cours de son exposé au choix de l'examineur. L'exposé est ordonné. Il prend constamment appui sur le texte proposé mais ne peut consister en un simple relevé. Il présente, de façon libre mais adaptée, les éléments d'une réponse organisée à la question posée. L'examineur n'intervient que de façon très exceptionnelle :

- pendant la durée de l'exposé, seulement si le propos du candidat tourne court ;
- à la fin de cet exposé, s'il juge indispensable de vérifier la compréhension littérale du texte par le candidat.

La deuxième partie de l'épreuve

La seconde partie de l'épreuve est un entretien, pendant lequel l'examineur s'attache à conduire un dialogue permanent avec le candidat.

Les objectifs de l'entretien

L'examineur ne se livre pas à un "corrigé" de la première partie de l'épreuve. Il veille à ne pas exiger du candidat la récitation pure et simple d'une question de cours. Il cherche au contraire :

- à ouvrir des perspectives ;
- à approfondir et à élargir la réflexion, en partant du texte qui vient d'être étudié pour aller vers :
 - . L'œuvre intégrale ou le groupement d'où ce texte a été extrait ;
 - . une des lectures cursives proposées en relation avec le texte qui vient d'être étudié ;
 - . l'objet d'étude ou les objets d'étude en relation avec le texte qui vient d'être étudié ;
- à évaluer les connaissances du candidat sur l'œuvre ou l'objet d'étude ;
- à apprécier l'intérêt du candidat pour les textes qu'il a étudiés ou abordés en lecture cursive ;
- à tirer parti des lectures et activités personnelles du candidat.

La conduite de l'entretien

En liaison avec l'objet ou les objets d'étude, l'examineur cherche à évaluer un ensemble de connaissances et de compétences issu des lectures de l'année. Il ouvre le plus possible cet entretien aux lectures et aux activités personnelles du candidat, telles qu'elles sont mentionnées sur le descriptif. Pour cette raison, l'examineur s'appuie sur les propos du candidat et conduit un dialogue ouvert. Il évite les questions pointillistes.

III - Évaluation de l'épreuve orale

L'examineur se donne pour principes, dans les appréciations qu'il porte :

- d'utiliser toute l'échelle de notation ;
- de valoriser les éléments de réussite plutôt que de pénaliser les carences ;
- de valoriser la culture personnelle manifestée à bon escient par le candidat.

Il importe, dans ce processus, de prendre en compte le caractère oral de l'épreuve. On proposera donc une évaluation dans les trois grands domaines que l'on peut alors considérer comme essentiels : l'expression, la réflexion, les connaissances.

Le tableau qui suit résume, pour chacune des deux parties de l'épreuve, les principales connaissances et compétences faisant l'objet de cette évaluation :

	EXPOSÉ	ENTRETIEN
Expression et communication	Lecture correcte et expressive Qualité de l'expression et niveau de langue orale Qualités de communication et de conviction	Aptitude au dialogue Qualité de l'expression et niveau de langue orale Qualités de communication et de conviction
Réflexion et analyse	Compréhension littérale du texte Prise en compte de la question Réponse construite, argumentée et pertinente, au service d'une interprétation Références précises au texte	Capacité à réagir avec pertinence aux questions posées pendant l'entretien Qualité de l'argumentation Capacité à mettre en relation et à élargir une réflexion
Connaissances	Savoirs linguistiques et littéraires Connaissances culturelles en lien avec le texte	Savoirs littéraires sur les textes, l'œuvre, l'objet ou les objets d'étude Connaissances sur le contexte culturel

IV – Documents

Les documents nécessaires

L'examineur reçoit à l'avance les descriptifs des lectures et activités des candidats qu'il aura à évaluer. Les photocopies des textes étudiés en lecture analytique ne figurant pas dans les manuels sont jointes aux descriptifs.

Pour l'épreuve, le candidat apporte :

- son exemplaire du descriptif des lectures et activités ;
- deux exemplaires du manuel en usage dans sa classe ;
- un jeu de photocopies des textes ne figurant pas dans le manuel, identique à celui qui a été adressé à l'examineur ;
- deux exemplaires des œuvres intégrales étudiées.

Le jour de l'épreuve, l'examineur apporte les descriptifs des lectures et activités qu'il a reçus ainsi que les textes photocopiés joints.

Les fiches d'évaluation individuelles des candidats ainsi que les bordereaux de notation sont remis aux examinateurs avant l'épreuve.

Tous les candidats scolaires présentent un "descriptif des lectures et activités". En cas d'absence du descriptif, l'examineur le mentionne au procès-verbal et procède tout de même à l'interrogation à partir d'un texte de son choix et après discussion avec le candidat sur le travail accompli et les lectures faites dans l'année.

Le descriptif

En vue de l'examen oral, le professeur rédige pour l'ensemble des élèves de sa classe un "descriptif des lectures et activités" réalisées pendant l'année.

Ce descriptif des lectures et activités peut s'élaborer progressivement, au cours de l'année, dans un travail concerté avec les élèves. Il présente une série d'éléments apportant à l'examineur les informations nécessaires sur le travail réalisé par le candidat pendant son année de première. Il précise de ce fait le titre et la problématique de chaque séquence ainsi que l'objet (ou les objets) d'étude qui sont abordé(s). Il indique également les textes (groupement ou œuvre intégrale) étudiés à l'intérieur de chaque séquence et la démarche retenue pour cette étude (lectures cursives ou analytiques, approches d'ensemble retenues pour l'étude des œuvres intégrales). Il mentionne obligatoirement et clairement - afin de faciliter le travail des examinateurs - le manuel utilisé dans la classe, l'édition des œuvres intégrales et les références très précises des différents textes indiqués : édition, chapitre, page, début et fin de l'extrait. Il donne, le cas échéant, quelques indications sur les activités complémentaires - en particulier orales - proposées à la classe et sur le travail personnel de l'élève.

Le descriptif est signé par le professeur et visé par le chef d'établissement. Un exemplaire est remis à l'élève. La mise en page - linéaire ou tabulaire - et la présentation de ces indications sont laissées à l'appréciation de chaque professeur ou de chaque équipe pédagogique. Dans tous les cas on veillera à préserver la **concision** et la **lisibilité** de ce document. Les candidats individuels ou les candidats issus des établissements scolaires hors contrat présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Le "descriptif des lectures et activités" est alors constitué par le candidat lui-même en conformité avec les programmes de la classe de première.

La fiche d'évaluation

La question et les références du passage à étudier sont indiquées par écrit au candidat, au moyen d'une fiche qui lui est remise et qu'il signe avant de commencer sa préparation. Le modèle de fiche est porté en annexe.

Après la prestation du candidat, l'examineur porte sur cette fiche pour chaque partie de l'épreuve ses appréciations ainsi que le nombre de points sur 10 attribué à la première partie et à la seconde partie. Il signe la fiche complétée. Seule la note globale sur 20 est reportée sur le bordereau de notation.

Cas particuliers

Pour la session 2003 de l'examen, les élèves doublant la classe terminale qui ont fait le choix de repasser l'ensemble des épreuves de français et les candidats qui doivent repasser les épreuves de français présentent à l'épreuve obligatoire de français la liste des œuvres et des textes qu'ils ont étudiés en classe de première, signée par le professeur et le chef d'établissement. Ils sont interrogés sur l'un des textes de cette liste, choisi par l'examineur selon les modalités suivantes :

- pour la première partie de l'épreuve, une question est posée sur un des textes figurant sur la liste ;
- pour la seconde partie de l'épreuve, l'entretien appelle une mise en relation entre le passage étudié dans la première partie de l'épreuve et l'œuvre intégrale ou le groupement de textes d'où le passage étudié pour la première partie de l'épreuve a été extrait.

Tous les candidats scolaires doivent présenter une liste des œuvres et des textes étudiés en classe de première et, en deux exemplaires, l'ensemble des textes et des œuvres intégrales étudiés. En cas d'absence de cette liste, l'examineur le mentionne au procès-verbal et procède tout de même à l'interrogation à partir d'un texte de son choix et après discussion avec le candidat sur le travail accompli et les lectures faites dans l'année de première. Les candidats individuels ou les candidats issus des établissements scolaires hors contrat présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. La liste des œuvres et des textes est alors constituée par le candidat lui-même selon le programme en vigueur lors de sa scolarisation en classe de première. Ces conditions particulières de passation de l'épreuve obligatoire s'appliquent également à la session 2004 de l'examen uniquement pour les candidats qui présentent au moins pour la troisième fois l'examen, pour la session 2005 pour les candidats qui se présentent au moins pour la quatrième fois, pour la session 2006 pour les candidats qui se présentent au moins pour la cinquième fois et pour la session 2007 pour les candidats qui se présentent pour la sixième fois.

ÉPREUVE ORALE DE CONTRÔLE POUR LES ÉLÈVES DE TERMINALE

Durée : 20 minutes

Temps de préparation : 30 minutes

Coefficient : 3 en série L, 2 en séries ES et S, et 2 en séries STT, SMS, STL, STI, hôtellerie, techniques de la musique et de la danse.

Les candidats de terminale **scolarisés en classe de première à partir de 2001-2002** et qui ont fait le choix de présenter l'oral de contrôle de français au second groupe d'épreuves présentent à cette épreuve "le descriptif des lectures et activités" de la classe de première, signée par le professeur et le chef d'établissement. Ils sont interrogés sur un des textes de ce descriptif, choisi par l'examineur, selon les modalités de la définition de l'épreuve orale obligatoire. Tous les candidats scolaires des établissements publics et privés sous contrat doivent présenter "le descriptif des lectures et activités" de leur classe de première. Dans le cas contraire, l'examineur le mentionne au procès-verbal et procède tout de même à l'interrogation à partir d'un texte de son choix et après discussion avec le candidat sur le travail accompli et les lectures faites durant l'année de première. Les candidats individuels ou les candidats issus des établissements scolaires privés hors contrat présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Le "descriptif des lectures et activités" est alors constitué par le candidat lui-même en conformité avec les programmes de la classe de première.

Cas particuliers

Pour la session 2003 de l'examen, les candidats scolaires des établissements publics ou privés de terminale **scolarisés en classe de première avant 2001-2002** et qui ont fait le choix de présenter l'oral de contrôle de français au second groupe d'épreuves, présentent la liste des œuvres et des textes qu'ils ont étudiés en classe de première. Pour les candidats des établissements publics ou privés sous contrat, cette liste doit être signée par le professeur et le chef d'établissement. Les candidats individuels ou les candidats issus des établissements scolaires hors contrat constituent eux-mêmes leur liste en conformité avec les programmes de leur classe de première.

Tous les candidats sont interrogés à partir d'un extrait d'œuvre ou d'un texte choisi dans leurs listes par les examinateurs selon les modalités suivantes :

- pour la première partie de l'épreuve, une question est posée sur un des textes figurant sur la liste ;
- pour la seconde partie de l'épreuve, l'entretien appelle une mise en relation entre le passage étudié dans la première partie de l'épreuve et l'œuvre intégrale ou le groupement de textes d'où le passage étudié pour la première partie de l'épreuve a été extrait.

Tous les candidats doivent présenter la liste des œuvres et des textes qu'ils ont étudiés en classe de première. Dans le cas contraire, l'examineur le mentionne au procès-verbal et procède tout de même à l'interrogation à partir d'un texte de son choix et après discussion avec le candidat sur le travail accompli et les lectures faites

durant l'année de première. Ces conditions particulières de passation de l'épreuve orale de contrôle s'appliquent également à la session 2004 des baccalauréats général et technologique mais uniquement pour les candidats qui présentent au moins pour la troisième fois l'examen, pour la session 2005 pour les candidats qui se présentent au moins pour la quatrième fois, pour la session 2006 pour les candidats qui se présentent au moins pour la cinquième fois et pour la session 2007 pour les candidats qui se présentent pour la sixième fois. Pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et par délégation, Le directeur de l'enseignement scolaire Jean-Paul de GAUDEMAR

2. Note de l'IPR de janvier 2003

Epreuves anticipées de français, session 2003 Inspection Pédagogique Régionale de Lettres

A l'intention des professeurs de Lettres

Le BO n°3 du 16 janvier 2003 a publié la note de service 2003-002 qui définit les épreuves orales (obligatoire et de contrôle) de français à compter de la prochaine session. Cette note de service annule et remplace, pour ce qui est de l'oral, les textes précédents, notamment ceux du BO n°26 du 28 juin 2001 et du BO n°1 du 3 janvier 2002. L'objet du présent document est d'attirer l'attention des professeurs et des examinateurs sur les principaux aménagements introduits par le nouveau texte. Il ne saurait bien évidemment en remplacer la lecture attentive. Ces aménagements qui tiennent compte des bilans et des rapports établis à la suite de la première session visent à simplifier et à faciliter le déroulement de l'épreuve.

I / L'épreuve écrite a-t-elle été modifiée ?

Non. Il n'y a aucun changement. Elle est toujours définie par la note de service publiée dans le B.O. n°26 du 28 juin 2001.

Nous rappelons brièvement quelques points importants :

- La question a pour fonction à la fois de faire lire l'ensemble du corpus et d'aider à élaborer les travaux d'écriture. Elle fait appel au sens dont elle vérifie la compréhension dans les textes en mobilisant des compétences de lecture transversale de ces textes. On attendra des réponses concises et cependant rédigées et argumentées. On y exercera les élèves le plus tôt possible.
- Pour le commentaire, on se rappellera la définition de l'exercice pour les séries générales : « le candidat compose un devoir qui présente de manière organisée ce qu'il a retenu de sa lecture, et justifie son interprétation et ses jugements personnels » ; dans les séries technologiques, « le sujet est rédigé de manière à guider le candidat dans son travail ». En tout état de cause le commentaire, qui ne vise pas à l'exhaustivité, s'attache à justifier une lecture personnelle ; on donnera la primauté à une interprétation cohérente et pertinente, même si elle est partielle. Ajoutons que si des rapprochements avec les autres textes du corpus sont possibles dans la mesure où ils paraissent utiles pour éclairer le texte qui fait l'objet du commentaire, ils doivent être rapides et pertinents.
- La dissertation « consiste à conduire une réflexion personnelle et argumentée à partir d'une problématique littéraire issue du programme de français » L'utilisation du corpus est un critère essentiel.
- Dans le cadre d'une perspective d'argumentation, l'écriture d'invention peut prendre des formes variées. Elle reste cependant une écriture contrainte en relation avec les textes lus.

II / Quels sont les changements essentiels dans le déroulement de l'épreuve orale ?

Ils sont au nombre de deux :

- **L'entretien** qui constitue la seconde partie de l'épreuve **ne sera plus préparé par une question.**
- Le **temps de préparation est ramené à 30 minutes**. La seconde partie de l'épreuve retrouve désormais sa nature d'« entretien pendant lequel l'examineur s'attache à conduire un dialogue permanent avec le candidat »

On rappellera les aménagements déjà apportés :

- Concernant la longueur du texte ou de l'extrait à étudier : elle « ne peut être fixée dans l'absolu. Elle dépend en fait de la question posée et des éléments de réponse à rechercher dans le texte. On s'en tiendra donc à une limite inférieure (une demi-page, ou moins dans le cas d'une forme poétique brève) et à une limite supérieure

(une page et demie, éventuellement deux pages pour un texte théâtral). »

- Concernant la lecture à haute voix : elle fait partie de l'exposé : « le candidat fait une lecture à haute voix de la totalité ou d'une partie du texte à étudier, avant son exposé ou au cours de son exposé au choix de l'examineur »

Comment formuler la question de la première partie ?

On se reportera au texte du B.O. qui fournit des indications précises : « une question écrite amène le candidat à étudier, en lien avec l'objet d'étude ou les objets d'étude retenu(s), un aspect essentiel du texte » Formulée clairement et par écrit, elle doit rester simple et compréhensible par le candidat ; elle ne doit donc pas nécessiter d'explicitations orales.

Le groupe des Lettres de l'Inspection générale a diffusé l'an dernier un document proposant « quelques exemples de questions » qui fournit une aide précieuse. On ne manquera pas de le consulter. Il se trouve en ligne sur le site académique des Lettres (www.ac-creteil.français/lettres) ou encore sur le site *Eduscol* (www.eduscol.education.fr).

Que faire si l'exposé du candidat tourne court ?

C'est au candidat de conduire lui-même son exposé. L'intervention de l'examineur ne saurait être qu'exceptionnelle, dans le cas où le propos tournerait court. Il revient alors à l'examineur d'évaluer où finit l'aide et où commence l'acharnement. En tout état de cause, il convient de rappeler au candidat la règle d'organisation de l'épreuve et de ne passer à l'entretien que s'il déclare explicitement n'avoir plus rien à dire sur le passage proposé.

Quels sont les objectifs de l'entretien ?

Il s'agit principalement d' :

- « approfondir et élargir la réflexion » en évaluant la capacité du candidat à mettre en relation le texte qui vient d'être étudié avec les autres textes mentionnés dans le descriptif, « en liaison avec l'objet ou les objets d'étude »
- « évaluer les connaissances du candidat sur l'œuvre ou l'objet d'étude »
- « apprécier l'intérêt du candidat pour les textes qu'il a étudiés ou abordés en lecture cursive »

Comment doit-on conduire l'entretien ?

- Au départ, on se réfère au texte qui vient d'être étudié, mais il ne s'agit en aucun cas de se livrer « à un corrigé de la première partie de l'épreuve ». Ce premier temps qui ouvre l'entretien se doit d'être bref de façon à permettre et le dialogue et l'élargissement de la réflexion.

- On procède par élargissements successifs selon trois directions, sans qu'il soit bien évidemment obligatoire de les emprunter toutes :

1 – vers « l'œuvre intraitée ou le groupement d'où le texte a été extrait »

2 – vers « une des lectures cursives proposées en relation avec le texte qui vient d'être étudié »

3 – vers « l'objet d'étude ou les objets d'étude en relation avec le texte qui vient d'être étudié »

On voit que l'entretien se fait en relation avec les perspectives, les objets d'étude, la problématique donnés par le descriptif.

- L'examineur cherche également « à tirer parti des lectures et activités personnelles du candidat »

- Il est fortement rappelé que l'entretien est « un dialogue permanent », « un dialogue ouvert » qui « s'appuie sur les propos du candidat » et « évite les questions pointillistes »

Comment évalue-t-on l'épreuve orale ?

La note de service définit des principes d'évaluation et résume sous forme de tableau les principales connaissances et compétences évaluées. On s'y reportera attentivement.

On se rappellera que l'examineur « adapte ses attentes et son évaluation à la possibilité qu'il a retenue », en particulier s'il a choisi d'interroger sur un extrait – n'ayant pas fait l'objet d'une explication en classe – tiré d'une des œuvres intégrales étudiées en lecture analytique.

Quels avantages comporte la réduction du temps de préparation ?

Cette réduction qui est rendue possible par la suppression de la question pour l'entretien facilite le travail des examinateurs qui disposeront de ces dix minutes pour accueillir les candidats, donner les sujets, remplir la fiche d'évaluation et le bordereau.

III / Quels sont les autres changements dans l'organisation matérielle de l'épreuve orale ?

- concernant les documents dont dispose à l'avance l'examineur :

Comme l'an dernier, « l'examineur reçoit à l'avance les descriptifs des lectures et activités des candidats qu'il

aura à évaluer ». Il est en outre précisé que « les photocopies des textes étudiés en lecture analytique ne figurant pas dans les manuels sont jointes aux descriptifs » Cette précision permettra d'éviter aux examinateurs de fastidieuses recherches, dans leur bibliothèque personnelle, des textes « rares » proposés dans des descriptifs.

- concernant les documents apportés par le candidat le jour de l'épreuve :

Il apporte « son exemplaire du descriptif des lectures et activités ; deux exemplaires du manuel en usage dans sa classe ; un jeu de photocopies des textes ne figurant pas dans le manuel, identique à celui qui a été adressé à l'examineur ; deux exemplaires des œuvres intégrales étudiées »

- concernant les documents à remplir par l'examineur :

Ils sont au nombre de deux :

- une fiche individuelle dont le modèle est fourni en annexe par le B.O.
- un bordereau des candidats de la journée. Il y reportera une note sur 20.

Au début de l'épreuve, l'examineur indique sur la fiche individuelle la question et les références du passage à étudier et fait signer le candidat

Après la prestation, il y porte la note sur 10 qu'il attribue à chacune des parties de l'épreuve. Il rédige ses appréciations dans le cadre prévu à cet effet et qui fournit un espace suffisant. Il est à savoir que ces appréciations pourront être, au même titre que celles qui sont portées sur une copie, consultées par le candidat qui en ferait la demande. Il importe donc qu'elles soient précises et communicables, en référence aux compétences attendues à l'oral.

L'examineur signe la fiche ainsi complétée.

IV / Y a-t-il des indications nouvelles pour la présentation du descriptif ?

- A la différence du texte précédent, la présente note de service ne fournit pas de maquette type pour le descriptif. « La mise en page et la présentation sont laissées à l'appréciation de chaque professeur ou de chaque équipe pédagogique ». On ne saurait trop rappeler que, pour faciliter le travail de l'examineur qu'il sera lui aussi, chaque professeur s'attache à présenter un descriptif « concis et lisible ».

- Sont énumérées en revanche les indications qui doivent figurer dans le descriptif :

D'une façon générale : le manuel utilisé, l'édition des œuvres intégrales et les références très précises des textes (chapitre, page, début et fin d'extrait).

Pour chaque séquence, il sera indiqué :

- Le titre et la problématique de chaque séquence
- L'objet (les objets) d'étude concerné (s)
- Les textes étudiés en lecture analytique (groupement ou œuvre intégrale)
- Les approches d'ensemble retenues
- Les textes étudiés en lecture cursive
- Le cas échéant des indications sur les activités complémentaires – en particulier orales – proposées à la classe et sur le travail personnel de l'élève.

Il importe que ces indications soient fournies avec soin ; le travail des examinateurs s'en trouve allégé.

On notera que la problématique selon laquelle l'œuvre intégrale ou le groupement a été étudié doit figurer dans le descriptif. C'est une information essentielle pour l'examineur qui, sachant ainsi sous quel angle les textes ont été abordés, peut plus facilement poser une question qui s'inscrit dans les perspectives de travail de l'année.

Le descriptif doit-il comporter un nombre de textes défini ?

On se rappellera que les textes s'étudient en œuvres intégrales et en groupements. Les programmes de la classe de Première sont parfaitement explicites à ce sujet. On s'y reportera au besoin.

Que faire si le descriptif n'est pas conforme ?

L'examineur le mentionne au procès-verbal et procède tout de même à l'interrogation du candidat.

Document pour conduire l'interrogation orale, le descriptif devient aussi un instrument didactique formateur dès lors qu'on le fait « élaborer progressivement au cours de l'année, dans un travail concerté avec les élèves ». Le collège des IA-IPR de Lettres Janvier 2003

3. BO du 14 décembre 2006

Enseignements élémentaire et secondaire

BACCALAURÉAT

Épreuve écrite de français (définition applicable à compter de la session 2008 des épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique)

NOR : MENE0602948N RLR : 544-0a ; 544-1a

NOTE DE SERVICE N°2006-199 DU 4-12-2006 MEN DGESCO A1-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service inter académique des examens et concours d'Ile-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux chefs d'établissement ; aux professeuses et professeurs

Les épreuves anticipées de français vérifient les compétences acquises en français tout au long de la scolarité et portent sur les contenus du programme de la classe de première. Elles évaluent les compétences et connaissances suivantes :

- maîtrise de la langue et de l'expression ;
- aptitude à lire, à analyser et à interpréter des textes ;
- aptitude à tisser des liens entre différents textes pour dégager une problématique ;
- aptitude à mobiliser une culture littéraire fondée sur les travaux conduits en cours de français, sur des lectures et une expérience personnelles ;
- aptitude à construire un jugement argumenté et à prendre en compte d'autres points de vue que le sien ;
- exercice raisonné de la faculté d'invention.

Épreuve écrite : durée 4 heures ; coefficients : 3 en série L, 2 en séries ES et S, 2 en séries STG, SMS, STL, STI, hôtellerie, techniques de la musique et de la danse.

Les sujets prennent appui sur un ensemble de textes (corpus), comprenant éventuellement un document iconographique contribuant à la compréhension ou enrichissant la signification de l'ensemble.

Ce corpus peut également consister en une œuvre intégrale brève ou un extrait long (n'excédant pas trois pages).

Il doit s'inscrire dans le cadre d'un ou de plusieurs objets d'étude du programme de première, imposés dans la série du candidat, et ne doit pas réclamer un temps de lecture trop long. Une ou deux questions portant sur le corpus et appelant des réponses rédigées peuvent être proposées aux candidats. Elles font appel à leurs compétences de lecture et les invitent à établir des relations entre les différents documents et à en proposer des interprétations. Ces questions peuvent être conçues de façon à aider les candidats à élaborer l'autre partie de l'épreuve écrite, la partie principale consacrée à un travail d'écriture. Lorsque de telles questions sont proposées, le barème de notation est explicitement indiqué, le nombre de points attribué aux questions n'excède pas 4 points dans les sujets des séries générales et 6 points dans les sujets des séries technologiques. Qu'il soit ou non accompagné de questions, le sujet offre le choix entre trois types de travaux d'écriture, liés à la totalité ou à une partie des textes étudiés : un commentaire ou une dissertation ou une écriture d'invention. Cette production écrite est notée au minimum sur 16 points pour les sujets des séries générales et sur 14 points pour les sujets des séries technologiques quand elle est précédée de questions, sur 20 dans toutes les séries quand il n'y a pas de questions. Le commentaire porte sur un texte littéraire. Il peut être également proposé de comparer deux textes. En séries générales, le candidat compose un devoir qui présente de manière organisée ce qu'il a retenu de sa lecture, et justifie son interprétation et ses jugements personnels. En séries technologiques, le sujet est formulé de manière à guider le candidat dans son travail. La dissertation consiste à conduire une réflexion personnelle et argumentée à partir d'une problématique littéraire issue du programme de français. Pour développer son argumentation, le candidat s'appuie sur les textes dont il dispose, sur les "objets d'étude" de la classe de première, ainsi que sur ses lectures et sa culture personnelle. L'écriture d'invention contribue, elle aussi, à tester l'aptitude à lire et comprendre un texte, à en saisir les enjeux, à percevoir les caractères singuliers de son écriture. Elle permet au candidat de mettre en œuvre d'autres formes d'écriture que celle de la dissertation ou du commentaire. Il doit écrire un texte, en liaison avec celui ou ceux du corpus, et en fonction d'un certain nombre de consignes rendues explicites par le libellé du sujet. L'exercice se fonde, comme les deux autres, sur une lecture intelligente et sensible du corpus, et exige du candidat qu'il se soit approprié la spécificité des textes dont il dispose (langue, style, pensée), afin d'être capable de les reproduire, de les prolonger, de s'en démarquer ou de les critiquer. Le document iconographique, s'il est joint au corpus, ne peut pas servir de support. En aucun cas, il ne sera demandé

d'en faire une étude pour lui-même. Comme elle doit se prêter à une évaluation objective des correcteurs, l'écriture d'invention doit se fonder sur des consignes claires et explicites. Elle s'inscrit dans le programme défini par les objets d'étude de la classe de première. Elle peut prendre des formes variées. Elle peut s'exercer dans un cadre argumentatif :

- article (éditorial, article polémique, article critique, droit de réponse...);
- lettre (correspondance avec un destinataire défini dans le libellé du sujet, lettre destinée au courrier des lecteurs, lettre ouverte, lettre fictive d'un des personnages présents dans un des textes du corpus, etc.);
- monologue délibératif; dialogue (y compris théâtral); discours devant une assemblée;
- récit à visée argumentative (fable, apologue...). Mais, lorsqu'elle concerne le genre narratif, elle peut s'appuyer sur des consignes impliquant les transformations suivantes :
- des transpositions : changements de genre, de registre, ou de point de vue;
- ou des amplifications : insertion d'une description ou d'un dialogue dans un récit, poursuite d'un texte, développement d'une ellipse narrative...

Ces instructions **annulent et remplacent** celles de la **note de service n° 2001-117 du 20 juin 2001**, B.O. n° 26 du 28 juin 2001. Elles sont applicables à compter des épreuves anticipées de la session 2009 des examens des baccalauréats général et technologique, organisées en juin 2008.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation, le directeur général de l'enseignement scolaire. Roland DEBBASCH

4. BO du 30 septembre 2010

Bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010

Programme de l'enseignement commun de français en classe de seconde générale et technologique et en classe de première des séries générales et programme de l'enseignement de littérature en classe de première littéraire

NOR : MENE1019760A
arrêté du 21-7-2010 - J.O. du 28-8-2010
MEN - DGESCO A1-4

[Vu code de l'Éducation ; arrêté du 27-1-2010 modifié ; avis du CSE du 1-7-2010](#)

Article 1 - Le programme de l'enseignement commun de français en classe de seconde générale et technologique et en classe de première des séries générales et le programme de l'enseignement de littérature en classe de première littéraire sont fixés conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012.

Article 3 - L'arrêté du 3 octobre 2002 fixant le programme de l'enseignement commun de français en classe de seconde générale et technologique est abrogé à compter de la rentrée de l'année scolaire 2011-2012. Les dispositions de l'arrêté du 5 octobre 2006 relatives au programme de l'enseignement obligatoire de français dans les classes de première des séries générales sont remplacées par les dispositions annexées au présent arrêté à compter de la rentrée de l'année scolaire 2011-2012.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 21 juillet 2010

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire, Jean-Michel Blanquer

Annexe
FRANÇAIS

CLASSES DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE ET PREMIÈRE GÉNÉRALE LITTÉRAIRE

CLASSE DE PREMIÈRE SÉRIE L

PRÉAMBULE

Finalités

Les programmes de français et littérature en classes de seconde et première répondent à des objectifs qui s'inscrivent dans les finalités générales de l'enseignement des lettres au lycée : l'acquisition d'une culture, la formation personnelle et la formation du citoyen.

Les finalités propres de cet enseignement sont :

- la constitution et l'enrichissement d'une culture littéraire ouverte sur d'autres champs du savoir et sur la société
- la construction progressive de repères permettant une mise en perspective historique des œuvres littéraires ;
- le développement d'une conscience esthétique permettant d'apprécier les œuvres, d'analyser l'émotion qu'elles procurent et d'en rendre compte à l'écrit comme à l'oral ;
- l'étude continuée de la langue, comme instrument privilégié de la pensée, moyen d'exprimer ses sentiments et ses idées, lieu d'exercice de sa créativité et de son imagination ;
- la formation du jugement et de l'esprit critique ;
- le développement d'une attitude autonome et responsable, notamment en matière de recherche d'information et de documentation.

Ces finalités sont atteintes grâce à une progression méthodique qui prend appui principalement sur la lecture et l'étude de textes majeurs de notre patrimoine. Leur mise en œuvre s'effectue, à l'écrit comme à l'oral, au travers d'activités variées et d'exercices réguliers qui constituent autant de moyens de construire des connaissances et de développer des capacités chez les élèves.

Compétences visées

Dans la continuité du socle commun de connaissances et de compétences, les compétences visées répondent directement à ces finalités.

Elles doivent donner lieu à des évaluations régulières par les professeurs, au cours et à la fin de chaque étape de la formation, ce qui permettra de prévoir l'accompagnement, le soutien ou l'approfondissement adaptés aux besoins des élèves - le but des exercices et des évaluations étant bien de concevoir la mise en œuvre des programmes en prenant en compte la réalité des besoins de tous les élèves pour les aider à progresser dans les apprentissages et les mener à la réussite.

Il s'agit de :

- Connaître quelques grandes périodes et les mouvements majeurs de l'histoire littéraire et culturelle
 - . savoir situer les œuvres étudiées dans leur époque et leur contexte
 - Connaître les principaux genres auxquels les œuvres se rattachent et leurs caractéristiques
 - . percevoir les constantes d'un genre et l'originalité d'une œuvre
 - . être capable de lire, de comprendre et d'analyser des œuvres de genres variés, et de rendre compte de cette lecture, à l'écrit comme à l'oral
 - Avoir des repères esthétiques et se forger des critères d'analyse, d'appréciation et de jugement
 - . faire des hypothèses de lecture, proposer des interprétations
 - . formuler une appréciation personnelle et savoir la justifier
 - . être capable de lire et d'analyser des images en relation avec les textes étudiés
 - Connaître les principales figures de style et repérer les effets rhétoriques et poétiques
 - . savoir utiliser ces connaissances pour dégager des significations et étayer un commentaire
 - Approfondir sa connaissance de la langue, principalement en matière de lexique et de syntaxe
 - . parfaire sa maîtrise de la langue pour s'exprimer, à l'écrit comme à l'oral, de manière claire, rigoureuse et convaincante, afin d'argumenter, d'échanger ses idées et de transmettre ses émotions
 - Acquérir des connaissances utiles dans le domaine de la grammaire de texte et de la grammaire d'énonciation
 - . savoir utiliser ses connaissances grammaticales pour lire et analyser les textes
 - Connaître la nature et le fonctionnement des médias numériques, et les règles qui en régissent l'usage
 - . être capable de rechercher, de recueillir et de traiter l'information, d'en apprécier la pertinence, grâce à une pratique réfléchie de ces outils
 - . être capable de les utiliser pour produire soi-même de l'information, pour communiquer et argumenter
- L'acquisition de ces connaissances et de ces capacités va de pair avec des attitudes intellectuelles qui se caractérisent par la curiosité, l'ouverture d'esprit, l'aptitude à l'échange, l'appropriation personnelle des savoirs et la créativité.

Mise en œuvre

Les compétences visées ne s'acquièrent que si elles font l'objet d'apprentissages suivis et méthodiques.

En seconde ces apprentissages, qui prennent appui sur les acquis du collège, visent à développer l'autonomie de l'élève, sa capacité d'initiative dans les démarches, son attitude réflexive par rapport aux objets étudiés, dans la perspective de ses études à venir.

En première, ils permettent de compléter et d'approfondir les questions abordées en seconde et de se perfectionner dans la pratique de certains exercices d'écriture, de lecture et d'expression orale dans la perspective de l'examen final (épreuves anticipées de français).

Les programmes tiennent compte de la nécessité d'évaluer régulièrement les compétences acquises.

PROGRAMME DE LA CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Présentation générale

Dans la continuité de l'enseignement qui a été donné au collège, il s'agit avant tout d'amener les élèves à dégager les significations des textes et des œuvres. À cet effet, on privilégie deux perspectives : l'étude de la littérature dans son contexte historique et culturel et l'analyse des grands genres littéraires.

C'est en se fondant sur l'étude des textes et des œuvres que l'on donne aux élèves des connaissances d'histoire littéraire. Ainsi se mettent en place peu à peu les repères nécessaires à la construction d'une culture commune.

On veille également à leur apporter des connaissances concernant les grands genres littéraires et leurs principales caractéristiques de forme, de sens et d'effets, afin de favoriser le développement d'une conscience esthétique. Enfin, chaque objet d'étude doit permettre de construire chez l'élève l'ensemble des compétences énumérées plus haut : compétences d'écriture et d'expression aussi bien que de lecture, d'interprétation et d'appréciation.

Le programme fixe quatre objets d'étude qui peuvent être traités dans l'ordre souhaité par le professeur au cours de l'année. À l'intérieur de ce cadre, celui-ci organise librement des séquences d'enseignement cohérentes, fondées sur une problématique littéraire. L'étude de trois œuvres au moins et de trois groupements au moins sur une année est obligatoire.

Les extraits qui constituent les groupements de textes (cf. *infra* les *corpus*) ne font pas obligatoirement l'objet d'une lecture analytique ; certains d'entre eux peuvent être abordés sous la forme de lectures cursives, selon le projet du professeur. Les textes et documents qui ouvrent sur l'histoire des arts ou sur les langues et cultures de l'Antiquité pourront trouver leur place au sein des groupements : ils ne constituent pas nécessairement un ensemble séparé.

Il est par ailleurs vivement recommandé de faire lire aux élèves, dans le cadre des groupements de textes ou dans celui des projets culturels de la classe, des textes appartenant à la littérature contemporaine.

Contenus

Les objets d'étude

Le roman et la nouvelle au XIX^{ème} siècle : réalisme et naturalisme

L'objectif est de montrer aux élèves comment le roman ou la nouvelle s'inscrivent dans le mouvement littéraire et culturel du réalisme ou du naturalisme, de faire apparaître les caractéristiques d'un genre narratif et la singularité des œuvres étudiées, et de donner des repères dans l'histoire de ce genre.

Corpus :

- Un roman ou un recueil de nouvelles du XIX^{ème} siècle, au choix du professeur.
- Un ou deux groupements de textes permettant d'élargir et de structurer la culture littéraire des élèves, en les incitant à problématiser leur réflexion en relation avec l'objet d'étude concerné. On peut ainsi, en fonction du projet, intégrer à ces groupements des textes et des documents appartenant à d'autres genres ou à d'autres époques, jusqu'à nos jours. Ces ouvertures permettent de mieux faire percevoir les spécificités du siècle ou de situer le genre dans une histoire plus longue.
- En relation avec l'histoire des arts, un choix de textes et de documents montrant comment l'esthétique réaliste concerne plusieurs formes d'expression artistique et traverse tout le XIX^{ème} siècle. On peut réfléchir en amont à la façon dont les arts visuels, notamment, ont introduit la réalité quotidienne, qu'elle soit naturelle ou sociale, dans le champ de l'art et déterminé des choix esthétiques qui entrent en résonance avec l'évolution du genre romanesque, depuis le XVII^{ème} jusqu'au XX^{ème} siècle. L'influence de la photographie sur les romanciers du XIX^{ème} siècle peut également faire l'objet d'un travail avec les élèves.

La tragédie et la comédie au XVII^{ème} siècle : le classicisme

L'objectif est de faire connaître les caractéristiques du genre théâtral et les effets propres au tragique ou au comique. Il s'agit aussi de faire percevoir les grands traits de l'esthétique classique et de donner des repères dans l'histoire du genre.

Corpus :

- Une tragédie ou une comédie classique, au choix du professeur.
- Un ou deux groupements de textes permettant d'élargir et de structurer la culture littéraire des élèves, en les incitant à problématiser leur réflexion en relation avec l'objet d'étude concerné. On peut ainsi, en fonction du

projet, intégrer à ces groupements des textes et des documents appartenant à d'autres genres ou à d'autres époques, jusqu'à nos jours. Ces ouvertures permettent de mieux faire percevoir les spécificités et la diversité du siècle ou de situer le genre dans une histoire plus longue.

- En relation avec les langues et cultures de l'Antiquité, un choix de textes et de documents permettant de découvrir les œuvres du théâtre grec et latin. On étudie quelques personnages types de la comédie, quelques figures historiques ou légendaires qui ont inspiré la tragédie. On s'interroge en particulier sur les emprunts et les réécritures.

La poésie du XIX^{ème} au XX^{ème} siècle : du romantisme au surréalisme

L'objectif est de faire percevoir aux élèves la liaison intime entre le travail de la langue, une vision singulière du monde et l'expression des émotions. Le professeur amène les élèves à s'interroger sur les fonctions de la poésie et le rôle du poète. Il les rend sensibles aux liens qui unissent la poésie aux autres arts, à la musique et aux arts visuels notamment. Il leur fait comprendre, en partant des grands traits du romantisme et du surréalisme, l'évolution des formes poétiques du XIX^{ème} au XX^{ème} siècle.

Corpus :

- Un recueil ou une partie substantielle d'un recueil de poèmes, en vers ou en prose, au choix du professeur.
- Un ou deux groupements de textes permettant d'élargir et de structurer la culture littéraire des élèves, en les incitant à problématiser leur réflexion en relation avec l'objet d'étude concerné. On peut ainsi, en fonction du projet, intégrer à ces groupements des textes et des documents appartenant à d'autres genres ou à d'autres époques, jusqu'à nos jours. Ces ouvertures permettent de mieux faire percevoir les spécificités du siècle ou de situer le genre dans une histoire plus longue.
- En relation avec l'histoire des arts, un choix de textes et de documents permettant d'aborder, aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, certains aspects de l'évolution de la peinture et des arts visuels, du romantisme au surréalisme.

Genres et formes de l'argumentation : XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle

L'objectif est de faire découvrir aux élèves que les œuvres littéraires permettent, sous des formes et selon des modalités diverses, l'expression organisée d'idées, d'arguments et de convictions et qu'elles participent ainsi de la vie de leur temps. On s'intéresse plus particulièrement au développement de l'argumentation, directe ou indirecte, à l'utilisation à des fins de persuasion des ressources de divers genres et à l'inscription de la littérature dans les débats du siècle. On donne de la sorte aux élèves des repères culturels essentiels pour la compréhension des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles.

Corpus :

- Un texte long ou un ensemble de textes ayant une forte unité : chapitre de roman, livre de fables, recueil de satires, conte philosophique, essai ou partie d'essai, au choix du professeur.
- Un ou deux groupements de textes permettant d'élargir et de structurer la culture littéraire des élèves, en les incitant à problématiser leur réflexion en relation avec l'objet d'étude concerné. On peut ainsi, en fonction du projet, intégrer à ces groupements des textes et des documents appartenant à d'autres genres ou à d'autres époques, jusqu'à nos jours. Ces ouvertures permettent de mieux faire percevoir les spécificités du siècle ou de situer l'argumentation dans une histoire plus longue.
- En relation avec les langues et cultures de l'Antiquité, un choix de textes et de documents permettant de donner aux élèves des repères concernant l'art oratoire et de réfléchir à l'exercice de la citoyenneté. On aborde en particulier les genres de l'éloquence (épideictique, judiciaire, délibératif) et les règles de l'élaboration du discours (*inventio, dispositio, elocutio, memoria, actio*).

L'étude de la langue

L'étude de la langue se poursuit en classe de seconde, dans le prolongement de ce qui a été vu au collège et dans la continuité du socle commun : il s'agit de consolider et de structurer les connaissances et les compétences acquises, et de les mettre au service de l'expression écrite et orale ainsi que de l'analyse des textes.

Dans le cadre des activités de lecture, d'écriture et d'expression orale, on a soin de ménager des temps de réflexion sur la langue. Ces activités sont également l'occasion de vivifier et d'exercer les connaissances linguistiques et de leur donner sens. Si nécessaire, des leçons ponctuelles doivent permettre de récapituler de manière construite et cohérente les connaissances acquises.

L'initiation à la grammaire de texte et à la grammaire de l'énonciation, qui figure au programme de la classe de troisième, se poursuit en seconde par la construction d'une conscience plus complète et mieux intégrée de ces différents niveaux d'analyse. La mise en œuvre des connaissances grammaticales dans les activités de lecture et d'expression écrite et orale s'en trouve facilitée.

Pour cela :

- au niveau du mot et de la phrase, les éventuelles lacunes en matière de morphologie et de syntaxe doivent être comblées ;
- au niveau du texte, on privilégie les questions qui touchent à l'organisation et à la cohérence de l'énoncé ;
- au niveau du discours, la réflexion sur les situations d'énonciation, sur la modalisation et sur la dimension

pragmatique est développée ;

- le vocabulaire fait l'objet d'un apprentissage continué, en relation notamment avec le travail de l'écriture et de l'oral : on s'intéresse à la formation des mots, à l'évolution de leurs significations et l'on fait acquérir aux élèves un lexique favorisant l'expression d'une pensée abstraite.

Poursuivant l'effort qui a été conduit au cours des années du collège, le professeur veille à ce que les élèves possèdent une bonne maîtrise de l'orthographe.

L'organisation de l'enseignement doit permettre une évaluation régulière des compétences langagières en vue de l'accompagnement personnalisé.

Activités et exercices

L'appropriation par les élèves de ces connaissances et de ces capacités suppose que soient mises en place des activités variées permettant une approche vivante des apprentissages. Le professeur vise, dans la conception de son projet et dans sa réalisation pédagogique, à favoriser cet engagement des élèves dans leur travail. Une utilisation pertinente des technologies numériques peut y contribuer.

En outre, des exercices plus codifiés, auxquels on a soin d'entraîner les élèves, permettent de vérifier leur progression dans les apprentissages et de proposer régulièrement des évaluations sommatives, au minimum deux chaque trimestre.

Il est souhaitable, en complément, qu'un certain nombre d'activités de lecture, de recherche et d'écriture puissent être réalisées en relation avec le travail mené, au CDI, avec le professeur documentaliste.

- Activités

- Pratiquer les diverses formes de la lecture scolaire : lecture cursive, lecture analytique.

- Lire et analyser des images, fixes et mobiles.

- Comparer des textes, des documents et des supports.

- Faire des recherches documentaires et en exploiter les résultats.

- Pratiquer diverses formes d'écriture (fonctionnelle, argumentative, fictionnelle, poétique, etc.).

- S'exercer à la prise de parole, à l'écoute, à l'expression de son opinion, et au débat argumenté.

- Mémoriser des extraits.

- Mettre en voix et en espace des textes.

NB - La lecture analytique et la lecture cursive sont deux modalités différentes de lecture scolaire.

La lecture analytique vise la construction progressive et précise de la signification d'un texte, quelle qu'en soit l'ampleur ; elle consiste donc en un travail d'interprétation que le professeur conduit avec ses élèves, à partir de leurs réactions et de leurs propositions.

La lecture cursive, forme courante de la lecture, peut être pratiquée hors de la classe ou en classe. Elle est prescrite par le professeur et fait l'objet d'une exploitation dans le cadre de la séquence d'enseignement.

Les élèves sont en outre incités à mener, hors de la classe, de nombreuses lectures personnelles dont le cours de français vise à leur donner l'habitude et le goût.

- Exercices

- Écriture d'argumentation : initiation au commentaire littéraire, initiation à la dissertation.

- Écriture d'invention.

- Écriture de synthèse et de restitution.

- Exposé oral.

- Entretien oral.

La pratique de l'ensemble des activités, écrites et orales, favorise l'acquisition des compétences nécessaires à la réussite des exercices codifiés, auxquels on initie progressivement les élèves dès la seconde, en vue des épreuves anticipées de français.

PROGRAMMES DE FRANÇAIS EN PREMIÈRE GÉNÉRALE ET DE LITTÉRATURE EN PREMIÈRE L

Présentation générale

Dans la continuité de la classe de seconde, le programme de première vise à élargir chez les élèves la connaissance de la littérature et à en renforcer le goût. Le travail mené en seconde sur des objets relativement circonscrits, afin de donner des repères aux élèves, laisse place en première à une étude qui met en évidence certaines évolutions historiques des genres littéraires. Pour permettre, par ailleurs, un approfondissement de ces connaissances et de la réflexion sur le fait littéraire, ces évolutions sont abordées selon des points d'entrée spécifiques, qui en autorisent une approche plus concrète et plus précise à la fois.

Le travail mené en classe a pour but de consolider et d'enrichir la culture commune acquise au cycle précédent : connaissance des grands genres littéraires, de leurs principales caractéristiques de forme, de sens et d'effets, développement d'une conscience esthétique de la littérature, du goût pour la lecture des œuvres et pour l'écriture.

Enfin, chaque objet d'étude doit permettre de construire chez l'élève l'ensemble des compétences énumérées plus haut. On s'attache en particulier à rendre l'élève progressivement plus autonome dans sa démarche, qu'elle

soit de recherche, d'interprétation ou de production, et à développer une attitude à la fois réflexive et critique par rapport aux objets étudiés.

Le programme de première fixe quatre objets d'étude, qui peuvent être traités dans l'ordre souhaité par le professeur au cours de l'année. À l'intérieur de ce cadre, celui-ci organise librement des séquences d'enseignement cohérentes, fondées sur une problématique littéraire. L'étude de trois œuvres au moins et de trois groupements au moins sur une année est obligatoire.

Les extraits qui constituent les groupements de textes (cf. *infra* les *corpus*) ne font pas obligatoirement l'objet d'une lecture analytique ; certains d'entre eux peuvent être abordés dans le cadre de lectures cursives, selon le projet du professeur. Les textes et documents qui ouvrent sur l'histoire des arts ou sur les langues et cultures de l'Antiquité pourront trouver place au sein des groupements : ils ne constituent pas nécessairement un ensemble séparé.

Contenus

Quatre objets d'étude communs à toutes les séries générales

Le personnage de roman, du XVII^{ème} siècle à nos jours

L'objectif est de montrer aux élèves comment, à travers la construction des personnages, le roman exprime une vision du monde qui varie selon les époques et les auteurs et dépend d'un contexte littéraire, historique et culturel, en même temps qu'elle le reflète, voire le détermine.

Le fait de s'attacher aux personnages permet de partir du mode de lecture qui est le plus courant. On prête une attention particulière à ce que disent les romans, aux modèles humains qu'ils proposent, aux valeurs qu'ils définissent et aux critiques dont ils sont porteurs.

Dans cette appréhension de l'univers de la fiction, on n'oubliera pas que la découverte du sens passe non seulement par l'analyse méthodique des différents aspects du récit qui peuvent être mis en évidence (procédés narratifs et descriptifs notamment), mais aussi par une relation personnelle au texte dans laquelle l'émotion, le plaisir ou l'admiration éprouvés par le lecteur jouent un rôle essentiel.

Pour permettre aux élèves de prendre conscience des évolutions du genre romanesque et enrichir leur culture, le professeur a soin de leur proposer des textes différents de ceux qui ont été étudiés en seconde.

Corpus :

- Un roman, du XVII^{ème} siècle à nos jours, au choix du professeur.
- Un ou deux groupements de textes permettant d'élargir et de structurer la culture littéraire des élèves, en les incitant à problématiser leur réflexion en relation avec l'objet d'étude concerné : le professeur veille à proposer dans ces groupements des textes ou des documents appartenant à d'autres époques que celle à laquelle appartient le roman étudié par ailleurs, pour mieux faire ressortir les spécificités du genre romanesque à telle ou telle période et dessiner des évolutions en matière d'histoire des formes et des représentations.
- En relation avec l'histoire des arts, un choix de textes et de documents permettant de mettre en évidence les relations existant entre la représentation des personnages et des milieux romanesques et celle qu'en donnent les autres arts - la peinture, la gravure, la sculpture, l'opéra par exemple - à la même époque.

Le texte théâtral et sa représentation, du XVII^{ème} siècle à nos jours

L'objectif est de faire découvrir des œuvres théâtrales qui renouvellent les formes classiques étudiées en seconde, mais aussi de sensibiliser les élèves à l'art de la mise en scène, notamment dans sa capacité à enrichir l'interprétation. La réalisation scénique déterminant profondément l'écriture des textes dramatiques et permettant d'en faire jouer pleinement les effets, on s'attache à faire percevoir aux élèves les interactions entre texte et représentation.

Prenant appui sur une programmation locale ou sur des captations, l'étude proprement littéraire du texte théâtral sera étayée par l'analyse de mises en scène comparées, et prendra ainsi en compte les données propres de la dramaturgie.

Corpus :

- Une pièce de théâtre du XVII^{ème} siècle à nos jours, au choix du professeur.
- Un ou deux groupements de textes permettant d'élargir et de structurer la culture littéraire et dramatique des élèves, en les incitant à problématiser leur réflexion en relation avec l'objet d'étude concerné : le professeur veille à proposer dans ces groupements des textes et des documents de divers types (iconographiques, sonores, numériques, photographiques, filmiques) appartenant ou renvoyant à d'autres époques que celles auxquelles appartiennent les pièces étudiées par ailleurs, pour favoriser la conscience des évolutions du genre dramatique. Ces groupements permettront ainsi de mettre en perspective une histoire des formes théâtrales et des représentations.
- En relation avec les langues et cultures de l'Antiquité, un choix de textes et de documents permettant de réfléchir aux fonctions et significations du théâtre dans le monde grec et latin et de les relier avec les conditions de la représentation et son déroulement. La naissance et l'évolution de la tragédie et de la comédie, les dimensions religieuse et civique du théâtre sont ainsi l'objet d'une étude prenant en compte le contexte de

création et les spécificités concrètes du théâtre (condition des acteurs, nature du spectacle et des effets recherchés, espace de la représentation, fonction des masques, etc.).

Écriture poétique et quête du sens, du Moyen Âge à nos jours

L'objectif est d'approfondir avec les élèves la relation qui lie, en poésie, le travail de l'écriture à une manière singulière d'interroger le monde et de construire le sens, dans un usage de la langue réinventé. On fait ainsi appréhender un trait essentiel de la littérature comme « art du langage », faisant appel à l'imagination et à la matérialité sensible de la langue.

Sans négliger l'émotion qui peut s'exprimer et se communiquer à travers les textes poétiques, on s'attache également à contextualiser la lecture de la poésie, en donnant aux élèves des éléments de son histoire, dans ses continuités, ses évolutions et ses ruptures, et en leur faisant approcher les mouvements esthétiques et culturels avec lesquels elle entre en résonance. On met ainsi en relief le rôle et la fonction du poète, souvent aux avant-postes de la littérature et de la culture. Enfin, on attire l'attention sur les phénomènes d'intertextualité, pour construire au fil des lectures une connaissance des repères essentiels à la compréhension des mouvements esthétiques dans lesquels s'inscrit la poésie.

Pour donner une idée de la diversité des formes et des genres poétiques, le professeur peut ancrer son étude sur quelques grands « lieux » de la poésie - dire l'amour, dire la mort, dire le monde, chercher le sens, louer ou dénoncer, exprimer son espoir, sa révolte, etc. - qui permettent d'appréhender cette variété de manière plus concrète. Il a soin de travailler sur des textes différents de ceux étudiés en classe de seconde.

Corpus :

- Un recueil ou une partie substantielle d'un recueil de poèmes, en vers ou en prose, du Moyen Âge à nos jours, au choix du professeur.
- Un ou deux groupements de textes permettant d'élargir et de structurer la culture littéraire des élèves, en les incitant à problématiser leur réflexion en relation avec l'objet d'étude concerné. Le professeur veille ainsi à proposer des textes ou des documents appartenant à d'autres époques que celle du recueil étudié par ailleurs, pouvant aussi relever de genres ou d'arts différents, pour mieux faire ressortir les spécificités de la poésie à telle ou telle période et dessiner des évolutions en matière d'histoire des formes et des représentations.
- En relation avec l'histoire des arts, un choix de textes et de documents permettant de mettre en évidence les relations entre la poésie et d'autres arts, à une époque donnée ou dans le cadre d'un mouvement esthétique particulier. On privilégiera l'étude de mouvements qui marquent des étapes dans la revendication d'un renouveau esthétique. Les relations entre poésie et musique à la Renaissance, le baroque en poésie, mais aussi dans la peinture, la sculpture et l'architecture, les grands traits de l'esthétique surréaliste, par exemple, peuvent faire l'objet d'un travail qui rende sensibles aux élèves les correspondances entre les arts et la singularité de leurs modes et de leurs formes d'expression.

La question de l'Homme dans les genres de l'argumentation du XVIème à nos jours

L'objectif est de permettre aux élèves d'accéder à la réflexion anthropologique dont sont porteurs les genres de l'argumentation afin de les conduire à réfléchir sur leur propre condition. On contribue ainsi à donner sens et substance à une formation véritablement humaniste. Dans cette perspective, on s'attache à mettre en évidence les liens qui se nouent entre les idées, les formes qui les incarnent et le contexte dans lequel elles naissent. Le fait d'aborder les œuvres et les textes étudiés en s'interrogeant sur la question de l'homme ouvre à leur étude des entrées concrètes et permet de prendre en compte des aspects divers, d'ordre politique, social, éthique, religieux, scientifique par exemple, mais aussi de les examiner dans leur dimension proprement littéraire, associant expression, représentation et création.

Le professeur a soin de donner aux élèves une idée de la diversité des genres de l'argumentation et de leur évolution du XVIème au XXème siècle ; il leur propose à cet effet d'autres textes que ceux qu'ils ont pu étudier en seconde.

Corpus :

- Un texte long ou un ensemble de textes ayant une forte unité, du XVIème siècle à nos jours, au choix du professeur, étudié dans sa composition et son développement aussi bien que dans sa rédaction : essai, discours, pamphlet, recueil de maximes ou de pensées, de fables ou de satires, extraits de correspondances d'écrivains, texte narratif à visée persuasive, etc.
- Un ou deux groupements de textes permettant d'élargir et de structurer la culture littéraire des élèves et de problématiser leur réflexion en relation avec l'objet d'étude concerné. Le professeur veille ainsi, en fonction du projet, à proposer dans ces groupements des textes ou des documents appartenant à d'autres époques que celle à laquelle appartient le texte long étudié par ailleurs, pour mieux faire ressortir les spécificités de telle ou telle période et dessiner des évolutions en matière d'histoire des idées et des formes.
- En relation avec les langues et cultures de l'Antiquité, et dans une perspective humaniste de connaissance des sources, un choix de textes et de documents permettant de retrouver dans les œuvres antiques les racines de questions et de représentations touchant à la condition de l'homme. Le professeur choisit des œuvres ou extraits d'œuvres qui ont fait l'objet de reprises et de variations et constituent un héritage vivant à travers les siècles. Les

récits de création ou fondation, les tragédies, les poèmes, mais aussi les tableaux, fresques et sculptures pourront ainsi nourrir une réflexion anthropologique que l'étude des genres de l'argumentation aura permis d'aborder selon des angles différents mais complémentaires.

Deux objets d'étude spécifiques pour l'enseignement de littérature en première L

L'enseignement spécifique de littérature à destination des élèves de la série L doit permettre un approfondissement et un élargissement des connaissances nécessaires à :

- la construction et à la consolidation de leur culture littéraire ;
- la découverte de problématiques liées à la poursuite d'études dans le champ des humanités ;
- l'exercice des capacités à construire des interprétations, à établir des correspondances, à rédiger et à s'exprimer avec rigueur et clarté - capacités plus particulièrement attendues chez des élèves engagés dans la voie des études littéraires.

La prise en compte d'un espace culturel européen permet de familiariser les élèves avec quelques textes de référence partagés et de créer des échos entre ces deux heures d'enseignement spécifique et les deux heures de « littérature étrangère en langue étrangère ». Le travail sur les réécritures fait entrer plus avant dans la fabrique des textes et donne un aperçu de la complexité des rapports qu'ils entretiennent les uns avec les autres.

Ces objets d'étude de l'enseignement spécifique sont proches, dans leur conception et leur présentation, de ceux qui figurent dans les programmes de français de tronc commun des classes de seconde et de première générale : l'étude d'une ou deux œuvres permet de prolonger la réflexion par des groupements de textes, et d'établir avec l'histoire des arts et avec les langues et cultures de l'Antiquité des liens qui enrichissent la compréhension des problématiques abordées. Toutefois, la période indiquée n'est plus associée à un genre, mais à des perspectives d'ouverture et d'approfondissement.

Pour cet enseignement spécifique, l'étude de deux œuvres au moins et de deux groupements au moins sur une année est obligatoire. Tous les éléments des *corpus* doivent être pris en compte.

Les extraits qui constituent les groupements de texte (cf. *infra* les *corpus*) ne font pas obligatoirement l'objet d'une lecture analytique ; certains d'entre eux peuvent être abordés dans le cadre de lectures cursives, selon le projet du professeur. Les textes et documents ouvrant sur l'histoire des arts et sur les langues et cultures de l'Antiquité pourront trouver place au sein des groupements : ils ne constituent pas nécessairement des ensembles séparés.

Vers un espace culturel européen : Renaissance et humanisme

L'objectif est d'élargir le champ des références culturelles des élèves et de leur faire découvrir, à partir de textes littéraires de divers genres, un mouvement culturel et artistique d'ampleur européenne. On s'attache à leur donner une vue d'ensemble des grands traits de l'humanisme renaissant, de son histoire, des valeurs qu'il promeut et des mutations religieuses, éthiques, scientifiques et esthétiques qui en accompagnent le développement. On amène les élèves à réfléchir sur les sources antiques de la culture européenne et à découvrir les racines communes des représentations et des valeurs qui transcendent la diversité des langues et des États. On les conduit ainsi à prendre conscience du fait que, par le biais des échanges et de la circulation des idées et des formes, la littérature, les arts et la culture constituent un des domaines premiers où s'élabore une conscience européenne et où se fonde la possibilité même d'une communauté.

Le professeur peut choisir de partir de l'étude d'une œuvre appartenant à la littérature française du XVI^{ème} siècle (en version modernisée si nécessaire) et de créer des relations avec d'autres genres et d'autres littératures, pour aborder certaines problématiques liées à l'humanisme européen : l'éducation, la beauté, microcosme et macrocosme, l'utopie, la liberté, par exemple. Il peut également choisir la démarche inverse et partir d'un groupement incluant des textes de littératures européennes. On permet ainsi aux élèves d'entrer dans quelques perspectives de littérature comparée et on les amène, en liaison avec les professeurs de langue, à réfléchir sur la question de la traduction.

Corpus :

- Une œuvre ou de larges extraits d'une œuvre française du XVI^{ème} siècle permettant d'aborder tel ou tel aspect essentiel de l'humanisme et susceptible de donner lieu à des prolongements dans d'autres textes des littératures européennes, de la Renaissance à nos jours.
- Un ou deux groupements de textes comportant des extraits d'œuvres appartenant aux littératures européennes et permettant d'élargir la culture littéraire des élèves, en les incitant à problématiser leur réflexion en relation avec l'objet d'étude concerné. Le professeur veille à proposer des textes appartenant aux littératures des pays d'Europe et, éventuellement, à d'autres époques que celle de l'œuvre étudiée par ailleurs. Il peut par exemple, dans ces groupements, faire percevoir les liens qui existent entre l'humanisme renaissant et les Lumières, ou suivre jusque dans les littératures contemporaines les prolongements de certaines de ses idées et de ses formes.
- En liaison avec les langues et cultures de l'Antiquité, un choix de textes et de documents qui permette aux élèves de revenir aux sources et de se réapproprier l'héritage antique, afin de donner aux problématiques abordées une profondeur historique. Il appartient au professeur, dans le cadre de son projet et en fonction des questions abordées, de définir les *corpus* de textes et de documents anciens susceptibles de nourrir et d'éclairer

la réflexion.

- En liaison avec l'histoire des arts, un choix de textes et de documents donnant à comprendre aux élèves comment la peinture, la sculpture et l'architecture de la Renaissance contribuent à la valorisation de l'homme, à la redéfinition de sa place dans le monde, à la célébration de sa beauté et de ses pouvoirs.

Les réécritures, du XVII^{ème} siècle jusqu'à nos jours

L'objectif est de faire réfléchir les élèves sur la création littéraire en l'abordant sous l'angle des relations de reprise et de variation par rapport aux œuvres, aux formes et aux codes d'une tradition dont elle hérite et dont elle joue. On leur fait ainsi prendre conscience du caractère relatif des notions d'originalité et de singularité stylistique, et du fait que l'écriture littéraire suppose des références et des modèles qui sont imités, déformés, transposés en fonction d'intentions, de situations et de contextes culturels nouveaux. On aborde dans cette étude les questions de genre, de registre et d'intertextualité et on travaille sur les phénomènes de citation, d'imitation, de variation et de transposition. Ce travail sera l'occasion d'entrer plus avant dans l'atelier de l'écrivain, mais aussi d'aborder l'œuvre dans son rapport au contexte historique et social qui la détermine.

Le professeur s'appuie sur les reprises et les variations afin de faire percevoir aux élèves les décalages d'un texte à l'autre, et surtout leur sens et leur valeur. On a soin de faire servir les analyses à une véritable interprétation des textes étudiés, sans isoler les procédés et en accordant aux éléments de contextualisation leur nécessaire importance. Le choix d'une entrée particulière - le traitement d'un mythe, la figure d'un héros ou la variation sur un type de personnage, par exemple - peut permettre d'aborder les problématiques de réécriture de manière plus concrète.

Corpus :

- Deux œuvres (ou de larges extraits présentant une forte unité) - appartenant éventuellement à des genres différents - permettant la convocation d'une version de référence et sa mise en regard avec sa ou ses réécritures.
- Un ou deux groupements de textes qui élargissent et structurent la culture littéraire des élèves et les incitent à problématiser leur réflexion. Le professeur veille à proposer dans ces groupements des textes qui permettent aux élèves de percevoir la nature et le sens des écarts, des variations et des transpositions.
- En liaison avec les langues et cultures de l'Antiquité, un choix de textes et de documents qui éclairent la notion même de réécriture en partant du traitement littéraire d'un mythe, ou d'une figure héroïque ou dramatique.
- En liaison avec l'histoire des arts, un choix de textes et de documents qui fassent comprendre aux élèves comment la peinture et la sculpture, mais également l'opéra, le cinéma et les arts visuels s'approprient, par exemple, un mythe, une figure héroïque, un type de personnage.

L'étude de la langue

L'étude de la langue se poursuit en classe de première : il s'agit de mettre les connaissances acquises au service de l'expression écrite et orale ainsi que de l'analyse des textes. On cherche à donner aux élèves, par la consolidation et le réinvestissement de ces connaissances, le goût de l'expression juste et la conscience de la liaison entre faits de langue, effets de sens et articulations de la pensée.

Au-delà des rappels nécessaires en matière de grammaire de phrase, l'étude de la grammaire de texte et de la grammaire de l'énonciation se poursuit pour construire une conscience plus complète et mieux intégrée de ces différents niveaux d'analyse.

Pour cela :

- au niveau de la phrase, les éventuelles lacunes en matière de syntaxe doivent être comblées, pour permettre aux élèves d'appréhender la langue comme système ordonné et descriptible ;
- au niveau du texte, on privilégie les questions qui touchent à l'organisation et à la cohérence de l'énoncé, afin de développer la capacité à prendre en compte et à structurer le sens global d'un texte ou d'un propos ;
- au niveau du discours, la réflexion sur les situations d'énonciation, sur la modalisation et sur la dimension pragmatique est développée, dans le but de favoriser la compréhension de l'implicite, des enjeux et des interactions dans toute forme de communication ;
- le vocabulaire fait l'objet d'un apprentissage continué, notamment en relation avec le travail de l'écriture et de l'oral : on s'intéresse à la formation des mots, à l'évolution de leurs significations et l'on fait acquérir aux élèves un lexique favorisant l'expression d'une pensée abstraite.

L'orthographe demeure l'objet d'une attention constante.

Activités et exercices

L'appropriation par les élèves de ces connaissances et de ces capacités suppose que soient mises en place des activités variées favorisant une approche vivante des apprentissages en fonction des besoins des élèves. Le professeur vise, dans la conception de son projet et dans sa réalisation pédagogique, à favoriser cet engagement des élèves dans leur travail. Une utilisation pertinente des nouvelles technologies pourra les y aider.

En outre, des exercices plus codifiés, auxquels on a soin d'entraîner les élèves, permettent de vérifier la construction effective des apprentissages mais aussi de les préparer aux épreuves du baccalauréat. Au minimum, trois évaluations par trimestre, portant sur les différents exercices de l'EAF et constituant des travaux aboutis,

doivent être proposées dans les classes.

Il est souhaitable qu'un certain nombre d'activités de lecture, de recherche et d'écriture puissent être réalisées en relation avec le travail mené, au CDI, avec le professeur documentaliste.

Activités

- Pratiquer les diverses formes de la lecture scolaire : lecture cursive, lecture analytique.
- Lire et analyser des images, fixes et mobiles.
- Comparer des textes, des documents et des supports.
- Faire des recherches documentaires et en exploiter les résultats.
- Pratiquer diverses formes d'écriture (fonctionnelle, argumentative, fictionnelle, poétique, etc.).
- S'exercer à la prise de parole, à l'écoute, à l'expression de son opinion et au débat argumenté.
- Mémoriser des extraits.
- Mettre en voix et en espace des textes.

Exercices

- Écriture d'argumentation : entraînement au commentaire littéraire et à la dissertation.
- Écriture d'invention.
- Écriture de synthèse et de restitution.
- Exposé oral.
- Entretien oral.

La pratique de l'ensemble des activités, écrites et orales, favorise l'acquisition des compétences nécessaires à la réussite des exercices codifiés, auxquels on entraîne les élèves en vue des épreuves anticipées de français.

L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS EN SECONDE ET EN PREMIÈRE

Durant toute leur scolarité au lycée, les élèves font un usage régulier d'outils et de supports numériques pour chercher, organiser et produire de l'information ou pour communiquer dans le cadre de leur travail scolaire. Par ailleurs, ils sont encouragés à pratiquer des activités utilisant différents médias (radio, presse écrite, audio-visuel principalement). Cet usage courant ne signifie pas pour autant qu'ils en comprennent les logiques fondamentales ni qu'ils aient une conscience claire des enjeux et des incidences de ces technologies sur leurs modes de penser et d'agir. Il est donc nécessaire de leur faire acquérir une distance et une réflexion critique suffisantes pour que se mette en place une pratique éclairée de ces différents supports, en leur montrant ce qu'ils impliquent du point de vue de l'accès aux connaissances, de la réception des textes et des discours, de l'utilisation et de l'invention des langages, comme du point de vue des comportements et des modes de relations sociales qu'ils engendrent.

Le professeur de lettres a un rôle majeur à jouer pour faire acquérir cette compétence aux élèves. Son objectif est de développer leur autonomie afin de les aider à se servir librement et de manière responsable des médias modernes, comme supports de pratiques citoyennes mais aussi créatives. En français, l'accent sera mis sur les questions d'énonciation (comprendre les procédures à l'œuvre dans différents types de textes, de discours et de dispositifs médiatiques, en lien avec leurs conditions de production et de diffusion) et d'interprétation (comprendre comment se construit et se valide une interprétation).

Pour faire acquérir par les élèves cette compétence en matière de culture de l'information et des médias, une collaboration du professeur de lettres avec le professeur documentaliste est vivement recommandée.

L'HISTOIRE DES ARTS EN SECONDE ET EN PREMIÈRE

Au lycée les professeurs de lettres doivent apporter leur contribution à l'enseignement de l'histoire des arts, dans le cadre des programmes de français tels qu'ils sont définis par le présent texte. Aussi, pour chacun des objets d'étude du programme, en seconde comme en première, les *corpus* intègrent des choix de textes et de documents définis en relation avec l'histoire des arts ou avec les langues et cultures de l'Antiquité.

L'enseignement de l'histoire des arts est transversal et trouve sa place dans l'ensemble des disciplines. Il est d'autant plus naturel que les lettres y prennent leur part, que la littérature occupe parmi les arts une place majeure et que son étude privilégie au lycée deux perspectives complémentaires : celle de l'histoire littéraire et celle de la caractérisation des grands genres. Si la périodisation du programme d'histoire des arts ne correspond pas toujours à celle qui prévaut dans ceux des classes de seconde et de première en français, l'étude des relations entre la littérature et les autres arts est bien un aspect essentiel de cet enseignement dans son ensemble, qui compte parmi ses finalités « le développement d'une conscience esthétique permettant d'apprécier les œuvres, d'analyser l'émotion qu'elles procurent et d'en rendre compte » (cf. le Préambule).

Cet enseignement contribue en outre de manière essentielle à la constitution d'une culture humaniste qui implique la capacité à établir, dans la profondeur historique, des liens entre les différents arts, à comprendre le jeu de leurs correspondances, mais aussi la spécificité des moyens d'expression et des supports dont ils usent. La nécessaire précision des notions et des analyses dans le cours de français au lycée ne doit pas être ressentie comme un enfermement préjudiciable à la discipline elle-même : les ouvertures vers les autres arts doivent permettre d'enrichir les interprétations, de développer le goût pour les œuvres et de vivifier les apprentissages.

Les liens ménagés entre certains objets d'étude et les langues et cultures de l'Antiquité mettent en évidence la relation privilégiée entre le français, les langues anciennes et les œuvres qui nous viennent de l'Antiquité et du

Moyen Âge. Cette relation tient également aux valeurs humanistes dont l'école est porteuse et dont la transmission suppose que soient fréquentées les sources encore vives de notre culture. Elle recoupe le plus souvent, dans ces programmes, l'histoire des arts. Tant pour ce qui est du théâtre que pour ce qui concerne la littérature d'idées, en seconde et en première, les indications données ouvrent aux professeurs la possibilité de prendre appui sur des textes et des documents qui renvoient à certaines des thématiques du programme de cet enseignement : champ anthropologique, champ historique et social, et champ esthétique, en particulier.

5. BO du 17 mars 2011

Bulletin officiel spécial n°3 du 17 mars 2011

Français en classe de 1ère des séries technologiques

NOR : MENE1104134A
arrêté du 8-2-2011 - J.O. du 25-2-2011
MEN - DGESCO A3-1

Vu code de l'Éducation ; arrêté du 16-2-1977 ; arrêté du 14-12-2004 ; arrêté du 1-9-2006 ; arrêtés du 27-5-2010 ; avis du comité interprofessionnel consultatif du 4-2-2011 ; avis du CSE du 9-12-2010

Article 1 - Le programme de l'enseignement de français en classe de première des séries technologiques est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012.

Article 3 - L'arrêté du 5 octobre 2006 fixant le programme d'enseignement de français en classe de première des séries générales et technologiques est abrogé à compter de la rentrée de l'année scolaire 2011-2012.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 8 février 2011

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire, Jean-Michel Blanquer

Annexe

Français - classe de première, séries technologiques

Préambule

Finalités

Le programme de français en classe de première technologique répond à des objectifs qui s'inscrivent dans les finalités générales de l'enseignement des lettres au lycée : l'acquisition d'une culture, la formation personnelle et la formation du citoyen.

Les finalités propres de cet enseignement sont :

- la constitution et l'enrichissement d'une culture littéraire ouverte sur d'autres champs du savoir et sur la société ;
- la construction progressive de repères permettant une mise en perspective historique des œuvres littéraires ;
- le développement d'une conscience esthétique permettant d'apprécier les œuvres, d'analyser l'émotion qu'elles procurent et d'en rendre compte à l'écrit comme à l'oral ;
- l'étude continuée de la langue, comme instrument privilégié de la pensée, moyen d'exprimer ses sentiments et ses idées, lieu d'exercice de sa créativité et de son imagination ;
- la formation du jugement et de l'esprit critique ;
- le développement d'une attitude autonome et responsable, notamment en matière de recherche d'information et de documentation.

Ces finalités sont atteintes grâce à une progression méthodique qui prend appui principalement sur la lecture et l'étude de textes majeurs de notre patrimoine. Leur mise en œuvre s'effectue, à l'écrit comme à l'oral, au travers d'activités variées et d'exercices réguliers qui constituent autant de moyens de construire des connaissances et de développer des capacités chez les élèves.

Compétences visées

Les compétences visées répondent directement à ces finalités.

Elles doivent donner lieu à des évaluations régulières par les professeurs, au cours et à la fin de chaque étape de la formation, ce qui permettra de prévoir l'accompagnement, le soutien ou l'approfondissement adaptés aux besoins des élèves - le but des exercices et des évaluations étant bien de concevoir la mise en œuvre des programmes en prenant en compte la réalité des besoins de tous les élèves pour les aider à progresser dans les apprentissages et les mener à la réussite.

Il s'agit de :

- Connaître quelques grandes périodes et les mouvements majeurs de l'histoire littéraire et culturelle :
 - . savoir situer les œuvres étudiées dans leur époque et leur contexte.
- Connaître les principaux genres auxquels les œuvres se rattachent et leurs caractéristiques :
 - . percevoir les constantes d'un genre et l'originalité d'une œuvre ;
 - . être capable de lire, de comprendre et d'analyser des œuvres de genres variés, et de rendre compte de cette lecture, à l'écrit comme à l'oral.
- Avoir des repères esthétiques et se forger des critères d'analyse, d'appréciation et de jugement :
 - . faire des hypothèses de lecture, proposer des interprétations ;
 - . formuler une appréciation personnelle et savoir la justifier ;
 - . être capable de lire et d'analyser des images en relation avec les textes étudiés.
- Connaître les principales figures de style et repérer les effets rhétoriques et poétiques :
 - . savoir utiliser ces connaissances pour dégager des significations et étayer un commentaire.
- Approfondir sa connaissance de la langue, principalement en matière de lexique et de syntaxe :
 - . parfaire sa maîtrise de la langue pour s'exprimer, à l'écrit comme à l'oral, de manière claire, rigoureuse et convaincante, afin d'argumenter, d'échanger ses idées et de transmettre ses émotions.
- Acquérir des connaissances utiles dans le domaine de la grammaire de texte et de la grammaire d'énonciation :
 - . savoir utiliser ses connaissances grammaticales pour lire et analyser les textes.
- Connaître la nature et le fonctionnement des médias numériques, et les règles qui en régissent l'usage :
 - . être capable de rechercher, de recueillir et de traiter l'information, d'en apprécier la pertinence, grâce à une pratique réfléchie de ces outils ;
 - . être capable de les utiliser pour produire soi-même de l'information, pour communiquer et argumenter.

L'acquisition de ces connaissances et de ces capacités va de pair avec des attitudes intellectuelles qui se caractérisent par la curiosité, l'ouverture d'esprit, l'aptitude à l'échange, l'appropriation personnelle des savoirs et la créativité.

Mise en œuvre

Les compétences visées ne s'acquièrent que si elles font l'objet d'apprentissages suivis et méthodiques.

Ces apprentissages permettent de compléter et d'approfondir les questions abordées en seconde et de se perfectionner dans la pratique de certains exercices d'écriture, de lecture et d'expression orale dans la perspective de l'examen final (épreuves anticipées de français).

Le programme tient compte de la nécessité d'évaluer régulièrement les compétences acquises.

PROGRAMME

Présentation générale

Dans la continuité de la classe de seconde, le programme de première technologique vise à élargir chez les élèves la connaissance de la littérature et à en renforcer le goût. Le travail mené en seconde sur des objets relativement circonscrits, afin de donner des repères aux élèves, laisse place en première à une étude qui met en évidence certaines évolutions historiques des genres littéraires. Pour permettre, par ailleurs, un approfondissement de ces connaissances et de la réflexion sur le fait littéraire, ces évolutions sont abordées selon des points d'entrée spécifiques, qui en autorisent une approche plus concrète et plus précise à la fois.

Le travail mené en classe a pour but de consolider et d'enrichir la culture commune acquise au cycle précédent : connaissance des grands genres littéraires, de leurs principales caractéristiques de forme, de sens et d'effets, développement d'une conscience esthétique de la littérature, du goût pour la lecture des œuvres et pour l'écriture.

Enfin, chaque objet d'étude doit permettre de construire chez l'élève l'ensemble des compétences énumérées plus haut. On s'attache en particulier à rendre l'élève progressivement plus autonome dans sa démarche, qu'elle soit de recherche, d'interprétation ou de production, et à développer une attitude à la fois réflexive et critique par rapport aux objets étudiés.

Le programme de première technologique fixe quatre objets d'étude, qui peuvent être traités dans l'ordre souhaité par le professeur au cours de l'année. À l'intérieur de ce cadre, celui-ci organise librement des séquences d'enseignement cohérentes, fondées sur une problématique littéraire ; le choix lui est laissé d'aborder chacun de ces objets en prenant appui soit sur une œuvre, soit sur un groupement de textes. L'étude de deux œuvres au moins et de deux groupements au moins sur une année est obligatoire.

Les extraits qui constituent les groupements de textes (cf. infra les corpus) ne font pas obligatoirement l'objet

d'une lecture analytique ; certains d'entre eux peuvent être abordés dans le cadre de lectures cursives, selon le projet du professeur. Les textes et documents qui ouvrent sur l'histoire des arts ou sur les langues et cultures de l'Antiquité pourront trouver place au sein des groupements : ils ne constituent pas nécessairement un ensemble séparé.

Contenus

Quatre objets d'étude :

- Le personnage de roman, du XVII^{ème} siècle à nos jours

L'objectif est de montrer aux élèves comment, à travers la construction des personnages, le roman exprime une vision du monde qui varie selon les époques et les auteurs et dépend d'un contexte littéraire, historique et culturel, en même temps qu'elle le reflète, voire le détermine.

Le fait de s'attacher aux personnages permet de partir du mode de lecture qui est le plus courant. On prête une attention particulière à ce que disent les romans, aux modèles humains qu'ils proposent, aux valeurs qu'ils définissent et aux critiques dont ils sont porteurs.

Dans cette appréhension de l'univers de la fiction, on n'oubliera pas que la découverte du sens passe non seulement par l'analyse méthodique des différents aspects du récit qui peuvent être mis en évidence (procédés narratifs et descriptifs notamment), mais aussi par une relation personnelle au texte dans laquelle l'émotion, le plaisir ou l'admiration éprouvés par le lecteur jouent un rôle essentiel.

Pour permettre aux élèves de prendre conscience des évolutions du genre romanesque et enrichir leur culture, le professeur a soin de leur proposer des textes différents de ceux qui ont été étudiés en seconde.

Corpus :

- Un roman, du XVII^{ème} siècle à nos jours, au choix du professeur.
- Un ou deux groupements de textes permettant d'élargir et de structurer la culture littéraire des élèves, en les incitant à problématiser leur réflexion en relation avec l'objet d'étude concerné : le professeur veille à proposer dans ces groupements des textes ou des documents appartenant à d'autres époques que celle à laquelle appartient le roman étudié par ailleurs, pour mieux faire ressortir les spécificités du genre romanesque à telle ou telle période et dessiner des évolutions en matière d'histoire des formes et des représentations.
- En relation avec l'histoire des arts, un choix de textes et de documents permettant de mettre en évidence les relations existant entre la représentation des personnages et des milieux romanesques et celle qu'en donnent les autres arts - la peinture, la gravure, la sculpture, l'opéra par exemple - à la même époque.

- Le texte théâtral et sa représentation, du XVII^{ème} siècle à nos jours

L'objectif est de faire découvrir des œuvres théâtrales qui renouvellent les formes classiques étudiées en seconde, mais aussi de sensibiliser les élèves à l'art de la mise en scène, notamment dans sa capacité à enrichir l'interprétation. La réalisation scénique déterminant profondément l'écriture des textes dramatiques et permettant d'en faire jouer pleinement les effets, on s'attache à faire percevoir aux élèves les interactions entre texte et représentation.

Prenant appui sur une programmation locale ou sur des captations, l'étude proprement littéraire du texte théâtral sera étayée par l'analyse de mises en scène comparées, et prendra ainsi en compte les données propres de la dramaturgie.

Corpus :

- Une pièce de théâtre du XVII^{ème} siècle à nos jours, au choix du professeur.
- Un ou deux groupements de textes permettant d'élargir et de structurer la culture littéraire et dramatique des élèves, en les incitant à problématiser leur réflexion en relation avec l'objet d'étude concerné : le professeur veille à proposer dans ces groupements des textes et des documents de divers types (iconographiques, sonores, numériques, photographiques, filmiques, etc.) appartenant ou renvoyant à d'autres époques que celles auxquelles appartiennent les pièces étudiées par ailleurs, pour favoriser la conscience des évolutions du genre dramatique. Ces groupements permettront ainsi de mettre en perspective une histoire des formes théâtrales et des représentations.
- En relation avec les langues et cultures de l'Antiquité, un choix de textes et de documents permettant de réfléchir aux fonctions et significations du théâtre dans le monde grec et latin et de les relier avec les conditions de la représentation et son déroulement. La naissance et l'évolution de la tragédie et de la comédie, les dimensions religieuse et civique du théâtre sont ainsi l'objet d'une étude prenant en compte le contexte de création et les spécificités concrètes du théâtre (condition des acteurs, nature du spectacle et des effets recherchés, espace de la représentation, fonction des masques, etc.).

- Écriture poétique et quête du sens, du Moyen Âge à nos jours

L'objectif est d'approfondir avec les élèves la relation qui lie, en poésie, le travail de l'écriture à une manière singulière d'interroger le monde et de construire le sens, dans un usage de la langue réinventé. On fait ainsi appréhender un trait essentiel de la littérature comme « art du langage », faisant appel à l'imagination et à la matérialité sensible de la langue.

Sans négliger l'émotion qui peut s'exprimer et se communiquer à travers les textes poétiques, on s'attache également à contextualiser la lecture de la poésie, en donnant aux élèves des éléments de son histoire, dans ses continuités, ses évolutions et ses ruptures, et en leur faisant approcher les mouvements esthétiques et culturels avec lesquels elle entre en résonance. On met ainsi en relief le rôle et la fonction du poète, souvent aux avant-postes de la littérature et de la culture. Enfin, on attire l'attention sur les phénomènes d'intertextualité, pour construire au fil des lectures une connaissance des repères essentiels à la compréhension des mouvements esthétiques dans lesquels s'inscrit la poésie.

Pour donner une idée de la diversité des formes et des genres poétiques, le professeur peut ancrer son étude sur quelques grands « lieux » de la poésie - dire l'amour, dire la mort, dire le monde, chercher le sens, louer ou dénoncer, exprimer son espoir, sa révolte, etc. - qui permettent d'appréhender cette variété de manière plus concrète. Il a soin de travailler sur des textes différents de ceux étudiés en classe de seconde.

Corpus :

- Un recueil ou une partie substantielle d'un recueil de poèmes, en vers ou en prose, du Moyen Âge à nos jours, au choix du professeur.

- Un ou deux groupements de textes permettant d'élargir et de structurer la culture littéraire des élèves, en les incitant à problématiser leur réflexion en relation avec l'objet d'étude concerné. Le professeur veille ainsi à proposer des textes ou des documents appartenant à d'autres époques que celle du recueil étudié par ailleurs, pouvant aussi relever de genres ou d'arts différents, pour mieux faire ressortir les spécificités de la poésie à telle ou telle période et dessiner des évolutions en matière d'histoire des formes et des représentations.

- En relation avec l'histoire des arts, un choix de textes et de documents permettant de mettre en évidence les relations entre la poésie et d'autres arts, à une époque donnée ou dans le cadre d'un mouvement esthétique particulier. On privilégiera l'étude de mouvements qui marquent des étapes dans la revendication d'un renouveau esthétique. Les relations entre poésie et musique à la Renaissance, le baroque en poésie, mais aussi dans la peinture, la sculpture et l'architecture, les grands traits de l'esthétique surréaliste, par exemple, peuvent faire l'objet d'un travail qui rende sensibles aux élèves les correspondances entre les arts et la singularité de leurs modes et de leurs formes d'expression.

- La question de l'Homme dans les genres de l'argumentation du XVI^{ème} siècle à nos jours

L'objectif est de permettre aux élèves d'accéder à la réflexion anthropologique dont sont porteurs les genres de l'argumentation afin de les conduire à réfléchir sur leur propre condition. On contribue ainsi à donner sens et substance à une formation véritablement humaniste. Dans cette perspective, on s'attache à mettre en évidence les liens qui se nouent entre les idées, les formes qui les incarnent et le contexte dans lequel elles naissent. Le fait d'aborder les œuvres et les textes étudiés en s'interrogeant sur la question de l'homme ouvre à leur étude des entrées concrètes et permet de prendre en compte des aspects divers, d'ordre politique, social, éthique, religieux, scientifique par exemple, mais aussi de les examiner dans leur dimension proprement littéraire, associant expression, représentation et création.

Le professeur a soin de donner aux élèves une idée de la diversité des genres de l'argumentation et de leur évolution du XVI^{ème} au XX^{ème} siècle ; il leur propose à cet effet d'autres textes que ceux qu'ils ont pu étudier en seconde.

Corpus :

- Un texte long ou un ensemble de textes ayant une forte unité, du XVI^{ème} siècle à nos jours, au choix du professeur, étudié dans sa composition et son développement aussi bien que dans sa rédaction : essai, discours, pamphlet, recueil de maximes ou de pensées, de fables ou de satires, extraits de correspondances d'écrivains, texte narratif à visée persuasive, etc.

- Un ou deux groupements de textes permettant d'élargir et de structurer la culture littéraire des élèves et de problématiser leur réflexion en relation avec l'objet d'étude concerné. Le professeur veille ainsi, en fonction du projet, à proposer dans ces groupements des textes ou des documents appartenant à d'autres époques que celle à laquelle appartient le texte long étudié par ailleurs, pour mieux faire ressortir les spécificités de telle ou telle période et dessiner des évolutions en matière d'histoire des idées et des formes.

- En relation avec les langues et cultures de l'Antiquité, et dans une perspective humaniste de connaissance des sources, un choix de textes et de documents permettant de retrouver dans les œuvres antiques les racines de questions et de représentations touchant à la condition de l'homme. Le professeur choisit des œuvres ou extraits d'œuvres qui ont fait l'objet de reprises et de variations et constituent un héritage vivant à travers les siècles. Les récits de création ou fondation, les tragédies, les poèmes, mais aussi les tableaux, fresques et sculptures pourront ainsi nourrir une réflexion anthropologique que l'étude des genres de l'argumentation aura permis d'aborder selon des angles différents mais complémentaires.

L'étude de la langue

L'étude de la langue se poursuit en classe de première : il s'agit de mettre les connaissances acquises au service de l'expression écrite et orale ainsi que de l'analyse des textes. On cherche à donner aux élèves, par la consolidation et le réinvestissement de ces connaissances, le goût de l'expression juste et la conscience de la

liaison entre faits de langue, effets de sens et articulations de la pensée.

Au-delà des rappels nécessaires en matière de grammaire de phrase, l'étude de la grammaire de texte et de la grammaire de l'énonciation se poursuit pour construire une conscience plus complète et mieux intégrée de ces différents niveaux d'analyse.

Pour cela :

- au niveau de la phrase, les éventuelles lacunes en matière de syntaxe doivent être comblées, pour permettre aux élèves d'appréhender la langue comme système ordonné et descriptible ;
 - au niveau du texte, on privilégie les questions qui touchent à l'organisation et à la cohérence de l'énoncé, afin de développer la capacité à prendre en compte et à structurer le sens global d'un texte ou d'un propos ;
 - au niveau du discours, la réflexion sur les situations d'énonciation, sur la modalisation et sur la dimension pragmatique est développée, dans le but de favoriser la compréhension de l'implicite, des enjeux et des interactions dans toute forme de communication ;
 - le vocabulaire fait l'objet d'un apprentissage continué, notamment en relation avec le travail de l'écriture et de l'oral : on s'intéresse à la formation des mots, à l'évolution de leurs significations et l'on fait acquérir aux élèves un lexique favorisant l'expression d'une pensée abstraite.
- L'orthographe demeure l'objet d'une attention constante.

Activités et exercices

L'appropriation par les élèves de ces connaissances et de ces capacités suppose que soient mises en place des activités variées favorisant une approche vivante des apprentissages en fonction des besoins des élèves. Le professeur vise, dans la conception de son projet et dans sa réalisation pédagogique, à favoriser cet engagement des élèves dans leur travail. Une utilisation pertinente des nouvelles technologies pourra les y aider.

En outre, des exercices plus codifiés, auxquels on a soin d'entraîner les élèves, permettent de vérifier la construction effective des apprentissages mais aussi de les préparer aux épreuves du baccalauréat. Au minimum, deux évaluations par trimestre, portant sur les différents exercices de l'EAF et constituant des travaux aboutis, doivent être proposées dans les classes.

Il est souhaitable qu'un certain nombre d'activités de lecture, de recherche et d'écriture puissent être réalisées en relation avec le travail mené, au CDI, avec le professeur documentaliste.

Activités

- Pratiquer les diverses formes de la lecture scolaire : lecture cursive, lecture analytique.
- Lire et analyser des images, fixes et mobiles.
- Comparer des textes, des documents et des supports.
- Faire des recherches documentaires et en exploiter les résultats.
- Pratiquer diverses formes d'écriture (fonctionnelle, argumentative, fictionnelle, poétique, etc.).
- S'exercer à la prise de parole, à l'écoute, à l'expression de son opinion et au débat argumenté.
- Mémoriser des extraits.
- Mettre en voix et en espace des textes.

Exercices

- Écriture d'argumentation : entraînement au commentaire littéraire et à la dissertation.
- Écriture d'invention.
- Écriture de synthèse et de restitution.
- Exposé oral.
- Entretien oral.

La pratique de l'ensemble des activités, écrites et orales, favorise l'acquisition des compétences nécessaires à la réussite des exercices codifiés, auxquels on entraîne les élèves en vue des épreuves anticipées de français.

L'éducation aux médias

Durant toute leur scolarité au lycée, les élèves font un usage régulier d'outils et de supports numériques pour chercher, organiser et produire de l'information ou pour communiquer dans le cadre de leur travail scolaire. Par ailleurs, ils sont encouragés à pratiquer des activités utilisant différents médias (radio, presse écrite, audio-visuel principalement). Cet usage courant ne signifie pas pour autant qu'ils en comprennent les logiques fondamentales ni qu'ils aient une conscience claire des enjeux et des incidences de ces technologies sur leurs modes de penser et d'agir. Il est donc nécessaire de leur faire acquérir une distance et une réflexion critique suffisantes pour que se mette en place une pratique éclairée de ces différents supports, en leur montrant ce qu'ils impliquent du point de vue de l'accès aux connaissances, de la réception des textes et des discours, de l'utilisation et de l'invention des langages, comme du point de vue des comportements et des modes de relations sociales qu'ils engendrent.

Le professeur de lettres a un rôle majeur à jouer pour faire acquérir cette compétence aux élèves. Son objectif est de développer leur autonomie afin de les aider à se servir librement et de manière responsable des médias modernes, comme supports de pratiques citoyennes mais aussi créatives. En français, l'accent sera mis sur les questions d'énonciation (comprendre les procédures à l'œuvre dans différents types de textes, de discours et de dispositifs médiatiques, en lien avec leurs conditions de production et de diffusion) et d'interprétation

(comprendre comment se construit et se valide une interprétation).

Pour faire acquérir par les élèves cette compétence en matière de culture de l'information et des médias, une collaboration du professeur de lettres avec le professeur documentaliste est vivement recommandée.

L'histoire des arts

Au lycée les professeurs de lettres doivent apporter leur contribution à l'enseignement de l'histoire des arts, dans le cadre des programmes de français. Aussi, pour chacun des objets d'étude du programme, les corpus intègrent des choix de textes et de documents définis en relation avec l'histoire des arts ou avec les langues et cultures de l'Antiquité.

L'enseignement de l'histoire des arts est transversal et trouve sa place dans l'ensemble des disciplines. Il est d'autant plus naturel que les lettres y prennent leur part que la littérature occupe parmi les arts une place majeure et que son étude privilégie au lycée deux perspectives complémentaires : celle de l'histoire littéraire et celle de la caractérisation des grands genres. Si la périodisation du programme d'histoire des arts ne correspond pas toujours à celle qui prévaut dans celui de première en français, l'étude des relations entre la littérature et les autres arts est bien un aspect essentiel de cet enseignement dans son ensemble, qui compte parmi ses finalités « le développement d'une conscience esthétique permettant d'apprécier les œuvres, d'analyser l'émotion qu'elles procurent et d'en rendre compte » (cf. le Préambule).

Cet enseignement contribue en outre de manière essentielle à la constitution d'une culture humaniste qui implique la capacité à établir, dans la profondeur historique, des liens entre les différents arts, à comprendre le jeu de leurs correspondances, mais aussi la spécificité des moyens d'expression et des supports dont ils usent. La nécessaire précision des notions et des analyses dans le cours de français au lycée ne doit pas être ressentie comme un enfermement préjudiciable à la discipline elle-même : les ouvertures vers les autres arts doivent permettre d'enrichir les interprétations, de développer le goût pour les œuvres et de vivifier les apprentissages.

Les liens ménagés entre certains objets d'étude et les langues et cultures de l'Antiquité mettent en évidence la relation privilégiée entre le français, les langues anciennes et les œuvres qui nous viennent de l'Antiquité et du Moyen Âge. Cette relation tient également aux valeurs humanistes dont l'école est porteuse et dont la transmission suppose que soient fréquentées les sources encore vives de notre culture. Elle recoupe le plus souvent, dans ces programmes, l'histoire des arts. Tant pour ce qui est du théâtre que pour ce qui concerne la littérature d'idées, les indications données ouvrent aux professeurs la possibilité de prendre appui sur des textes et des documents qui renvoient à certaines des thématiques du programme de cet enseignement : champ anthropologique, champ historique et social, et champ esthétique, en particulier.